



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas

# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Guyane

<b>Rapport annuel de mise en œuvre</b>	
<b>Période</b>	01/01/2017 - 31/12/2017
<b>Version</b>	2017.2
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	11/07/2018

<b>Version du programme en vigueur</b>	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP003
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Guyane
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2020
<b>Version</b>	5.1
<b>Numéro de la décision</b>	C(2017)5455
<b>Date de la décision</b>	27/07/2017
<b>Autorité de gestion</b>	Région Guyane
<b>Organisme de coordination</b>	Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	11
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	27
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	32
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	32
1.f1) ATLSBS.....	33
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	37
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	38
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	38
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	38
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	39
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	41
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	43
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	44
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	47
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	49
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	49
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	52
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	53
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	53
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	53
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	54

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission] .....	55
5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	63
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	64
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	65
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	66
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	68
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	69
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	70
Annexe II .....	71
Documents .....	83

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017			0,40	3,07	13,02
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					93,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2017			251,00	22,86	1 098,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2017	0,18	3,05	0,18	3,05	5,89
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 209 653,06	51,80	541 688,31	8,74	6 196 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 586 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	5 439 769,63	45,44	370 952,76	3,10	11 971 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 398 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 591 062,80	49,27	145 117,20	1,99	7 289 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	12 240 485,49	43,04	1 057 758,27	3,72	28 440 000,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2017	0,50	32,20	0,50	32,20	1,55
		2014-2016					
		2014-2015	0,12	7,73			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					436 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 701 946,17	25,25			10 701 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 731 700,00	76,95	924 320,00	26,04	3 550 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	5 433 646,17	37,00	924 320,00	6,29	14 687 000,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Investissements totaux en faveur d'une gestion efficace, multifonctionnelle et durable des forêts (€)		2014-2017			6 240 734,79	31,94	19 539 000,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					635 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					290 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	9 098 360,78	80,35	3 438 385,31	30,36	11 324 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			2 882 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 648 917,08	43,85	768 564,47	20,44	3 760 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			647 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	10 747 277,86	55,01	4 206 949,78	21,53	19 538 500,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2017					3,41
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'industries agroalimentaires soutenues (u)		2014-2017					20,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					891 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					194 700,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	34 483,00	32,69			105 482,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 146 906,03	20,23	450 000,00	7,94	5 670 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			395 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 181 389,03	16,28	450 000,00	6,20	7 256 182,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2017					25,16
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2017					25,16
		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2017					11,79
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					88 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					194 700,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			200 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 087 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 290 000,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 694 169,87	35,37	1 694 169,87	35,37	4 790 081,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	175 883,40	99,93			176 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 870 053,27	23,90	1 694 169,87	21,65	7 825 781,00

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2017					7 804 000,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			2 071 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			700 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	7 071 000,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2017					0,01
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			40 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	730 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			324 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 094 000,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					35,00
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					88,73
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2017			98,19	110,66	88,73
		2014-2016			98,19	110,66	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	9 297 198,45	13,30	0,00	0,00	69 928 411,76
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	404 467,84	3,17	117 667,80	0,92	12 772 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	9 701 666,29	11,73	117 667,80	0,14	82 700 411,76

## 1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

### Avancement général

La maquette du PDR Guyane s'élève à 112M€ de FEADER, répartie en 6 Priorités (dont la P1, qui est transversale). A noter que l'Assistance technique (AT) n'est pas incluse dans une Priorité (P), car elle ne rentre pas de le cadre de performance. Néanmoins, elle fait partie tout au long de ce RAMO, de notre analyse que ce soit en termes de programmation et de paiement.

On constate que deux priorités se démarquent sur la maquette du PDRG2 : la P2 (43%) et la P6 (41%) qui représentent plus de  $\frac{3}{4}$  de la répartition en cout UE. Seule la P5 est rédhibitoire avec 2%. Les autres priorités (P3, P4) et l'Assistance technique (AT) oscillent en moyenne dans les 5%.

Au 31 décembre 2017, le FEADER a été programmé à hauteur de 35,29M€, soit 31,5% de la maquette, et payé à 6,65M€ soit 5,9% de la maquette. Ce qui représente pour **le total des dépenses publiques 8.45M€, soit 11%** par rapport à la maquette.

Aussi, en corrélant le FEADER aux autres sources de financement, celui-ci s'élève à 66% soit plus de la moitié de l'origine des fonds, sur la programmation en 2017. A noter que l'autofinancement, les contreparties nationales et le TOP UP restent chacune en dessous des 15% au 31/12/2017.

La tendance devrait rester similaire pour le reste de la programmation car le FEADER représente tout de même 85% des projets instruits. Pour finir, il est important de nuancer ces éléments en les mettant en perspective par rapport à la logique globale des fonds européens. En effet, si la majorité des financements FEADER semblent orientée vers la CCOG, il faut néanmoins rappeler que le FEADER a une action ciblée sur les zones rurales et les sites isolés. Le besoin est plus grand sur ces sites qui ne sont toujours pas- pour certains accessibles par la route- la population est croissante et des moyens doivent rapidement être mis en place pour répondre aux besoins des populations isolées. Le FEDER s'inscrit en complémentarité sur des thématiques qui peuvent être communes, mais se concentre sur les zones du littoral dont les besoins sont différents. Ainsi, le FEDER voit la majorité de ses financements concentrée sur la zone littorale. Des cartes permettant de mettre en relations ces deux fonds majeurs piloté par l'autorité de gestion de la CTG sont en cours de réalisation et permettront ainsi d'avoir une lecture intégrée.

### Avancement des Priorités (P) en fonction de leurs Domaines Prioritaires (DP)

L'analyse de chaque priorité nous permet d'entrer dans le détail de chaque mesure et TO à travers leurs domaines prioritaires associés. Ainsi les données de programmation peuvent être valorisées, dans l'attente de plus de données portant sur l'engagement et le paiement, à ce stade encore trop limité.

*A noter, les mesures associées aux DP relèvent de contributions prioritaires identifiées à la section 5.2 et/ou dans la section 8 du PDRG. Néanmoins pour la priorité 1 ce ne sont que des contributions secondaires.*

Les graphiques ci-dessous présentent l'état d'avancement des différentes priorités.

Au 31 décembre 2017, toutes les priorités ont été programmées ainsi que l'Assistance technique. On note que tout comme sur la maquette, les deux priorités prédominantes restent la P2 (54%) et la P6 (32%)- les

autres priorités sont, quant à elles, entre 2% et 5%.

Ici contrairement à la programmation, les paiements ne concernent que 4 priorités sur 6, en termes de dépenses publiques. En effet, au 31 décembre 2017, la P5 et l'AT sont dépourvus de paiement (0%). Tandis que la P2 est déjà à la moitié de ses paiements (53%). La P4 est la seule priorité à presque 80%. Alors que la P6 est à 1% et la P3 à 27%.

Au 31 décembre 2017, la P2 et la P4 représentent plus de 90% du total des dépenses publiques, avec respectivement 60 et 177 dossiers payés. Sur la P6, 2 opérations ont eu des demandes de paiement ayant abouti; tandis que 1 concernait la P3. Pour information, un unique dossier a été programmé sur l'AT et un seul sur la P5- ceux ci n'ont pas fait l'objet de demande de paiement au 31/12/2017.

Il est opportun de souligner que la programmation en 2017 a fortement été impactée par les mouvements sociaux de mars/ avril. En effet, au départ, il y a eu une réelle crise de confiance de la profession agricole envers l'administration car il était difficile de faire comprendre aux agriculteurs que, depuis le début de la programmation du PDRG, le PAE est dépend du MAAF et de l'ASP Siège, à Paris. C'est pourquoi les procédures prenaient du temps à se fluidifier car il fallait attendre que les TO soient ouverts, faire le passage de la version simplifiée à la version complète des formulaires, que les outils ne soient plus en cours de tests, etc. Tout ceci a engendré une lassitude du secteur primaire, qui a amplifié la saturation déjà préoccupante et existante, dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Ainsi, si la programmation du PDRG a connu un coup de frein en 2017, les paiements –quant à eux- étaient également au ralenti, pour ne pas dire au point mort.

En effet, en plus des outils en test, des dossiers en cours de contrôle par la DR- ASP, de l'attente des modèles de conventions pour certains TO fournis par l'ASP Siège, l'AG devait de son côté, adapté le PDR en fonction des requêtes du monde agricole – attentes qui étaient bloquantes car on ne pouvait pas instruire certaines opérations et les faire passer en CPS/ CPE, tant que le programme n'avait pas été modifié, mais surtout validé par la Commission européenne : D'où la V5.1.

### **Priorité 1 : favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales**

Cette priorité, déclinée en 3 DP (DP1A, DP1B, DP1C), concerne les mesures : 1, 2 et 16.

Attention, la priorité 1 étant considérée comme transversale, aucune mesure ne contribue donc de manière directe à cette priorité. Ainsi de nombreux dossiers en faveur de la formation, de l'innovation et du transfert de connaissance ont été programmés, mais affectés en impacts prioritaires au DP2A, alors qu'ils contribuent indirectement également au DP 1.

### **Priorité 2 : amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts**

Cette priorité est celle qui concentre la plus importante part de paiement au 31/12/2017, avec **60 dossiers payés, pour un montant total de dépenses publiques de 6.19M€.**

Cette priorité regroupe 3 types de domaines prioritaires :

- Le DP 2A contribue à améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole.
- Le DP 2B facilite l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations.
- Le DP 2C contribue à améliorer la performance économique des exploitations forestières dans le cadre d'une gestion durable des forêts.

Aussi chaque DP concerne des mesures particulières. Ainsi, les mesures suivantes contribuent au DP 2A :

1. La mesure 1 permet la mise en œuvre de la formation et d'autres types d'activités afin de renforcer le potentiel humain des personnes actives dans les secteurs agricole, agro-alimentaire, et forestier, sur tous les sujets qui permettent aux professionnels d'améliorer la performance de leur organisation ou de leur entreprise.
2. La mesure 2 contribue au renforcement des services de conseil et de gestion agricole, en réponses aux lacunes identifiées.
3. La mesure 4 (TO411) soutient la modernisation des exploitations pour améliorer leur viabilité et leur compétitivité. Seront concernés les investissements qui ont un impact positif sur l'emploi, les conditions de travail, la préservation de l'environnement et le bien-être animal, les coûts de production, la gestion durable des ressources, une meilleure couverture des besoins locaux et qui concourent à la mise aux normes des exploitations.
4. La mesure 6 (TO631) se décompose en deux types de soutien : l'aide au démarrage d'activités économiques agricoles en zone rurale (sous-mesures 6.1 et 6.3) et l'aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles (sous-mesures 6.4).
5. La mesure 16 vise à soutenir l'émergence de groupes opérationnels (GO). L'opération « émergence du GO potentiel » correspond aux étapes de définition du projet et de structuration du partenariat.

Tandis que sur le DP 2B englobe :

1. La mesure 4 (TO431) : La mise en valeur des terres agricoles sera soutenue via le financement de projets collectifs, en garantissant une offre de foncier agricole aménagée adaptée aux projets agricoles, favorisant les projets d'agriculture durable, contribuant à la structuration des filières agricoles et, dans la mesure du possible, cohérent avec des politiques de valorisation de la biomasse.
2. La mesure 6 (TO 611) propose une aide au démarrage pour les exploitants agricoles et les entreprises d'exploitation bois- énergie et de biomasse, afin que ces dernières soient viables, notamment à travers le développement et la diversification des activités économiques en zone rurale l'enjeu agricole est un enjeu majeur en Guyane et les demandes d'installations aidées sont importantes.

D'autre part, le DP2C réunit les mesures suivantes :

1. La mesure 1 permet la mise en œuvre de la formation et d'autres types d'activités afin de renforcer le potentiel humain des personnes actives dans les secteurs agricole, agro-alimentaire, et forestier, sur tous les sujets qui permettent aux professionnels d'améliorer la performance de leur organisation ou de leur entreprise.
2. La mesure 4 (TO 433) contribue à l'amélioration de la compétitivité des filières de bois d'œuvre et de bois énergie, en soutenant la création de dessertes forestières dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle et durable des forêts. Cette mise en valeur est fondée sur les aménagements ou les plans de gestion durable des forêts et s'appuie sur un document définissant les objectifs de gestion à long terme.
3. La mesure 8 a pour objectif de soutenir le développement des zones forestières, et la compétitivité des entreprises d'exploitation forestière de bois d'œuvre en Guyane, en visant le maintien et le développement de pratiques de gestion et d'utilisation durable exemplaire de la forêt guyanaise, unique forêt tropicale de l'Union Européenne, dans un contexte de déforestation massive des forêts tropicales mondiales.

Les paiements des opérations dans la priorité 2 est boostée grâce au DP2A. En effet, que ce soit en nombre de projets (26) ou en termes de dépenses publiques (33.66%) : les données sont plus élevées pour la DP2A afin de répondre aux besoins du territoire, en termes de modernisations des exploitations (TO 411) et diversification agricole. Le DP2C, relatif à la forêt, est le domaine prioritaire qui détient le moins de dossiers en volume (4), mais dispose d'un poids financier beaucoup plus important (53.77%), que le DP2B.

A l'inverse, le DP2B a un nombre conséquent de projets (30), représentant 12.57% de dépenses publiques. Ceci est dû notamment aux opérations du TO 611, qui sont florissantes mais avec des petits montants.

Depuis le début de la programmation, sept (7) appels à projets (AAP) ont été lancés sur la mesure 1, pour montant UE de 3,62M€ De ces AAP, 43 opérations ont été retenues par le Comité de sélection. Depuis le début de la programmation, 4 appels à projets (AAP) ont été lancés sur la mesure 16, pour montant UE de 4,52M€ De ces AAP, 15 opérations ont été retenues par le Comité de sélection. Depuis le début de la programmation, 2 Appels d'offres (AO) ont été lancés sur la mesure 2, pour montant UE de 1,27M€ De ces AO, 7 lots ont été retenus par le Comité de sélection.

L'objectif pour 2018 serait lancer l'ensemble des AAP sur toutes ces mesures (1, 2, 16) en même temps afin de construire des programmes de coopération, de formation et de conseil coordonnés et structurants.

A noter qu'au 1er semestre 2018, l'AG veillera à modifier le PDRG pour lancer des AAP sur la M02 plutôt que des AO, de façon à simplifier les procédures de sélection, qui sont depuis le début de la programmation, lourdes. Ainsi, ce changement est possible grâce au règlement Omnibus, acté en décembre 2017, au niveau national.

Au 31/12/2017, 60 dossiers ont été payés sur la P2, avec un montant total de dépenses publiques de 6.19M€, ce qui représente :

- 26 dossiers sur la DP 2A pour un total de dépenses publiques de 1.057M€ ;
- 27 opérations sur la DP 2B pour un total de dépenses publiques de 0.92M€ ;
- 7 projets sur la DP 2C pour un total de dépenses publiques de 4.21M€ ;

Au cours de l'année 2017, les TO forêt (DP 2C) ont connu plusieurs mutations. En effet, les TO 433 et 434 ont fusionné. En effet, lors de l'élaboration du PDRG, il avait été décidé la création de 2 TO distincts : un pour les dessertes bois d'œuvre et un TO pour les dessertes bois énergie, car il était envisagé par le gestionnaire des forêts d'exploiter des forêts spécifiquement dédiées à l'exploitation du bois énergie.

La filière bois énergie – biomasse se met en place actuellement en Guyane et les politiques publiques en la matière s'élaborent et s'ajustent dans le même temps.

Or, fin 2015, la « cellule biomasse » nouvellement créée, s'est positionnée contre l'exploitation de forêts dédiées « bois énergie » dont le coût carbone et les impacts en termes de biodiversité ont été jugés trop élevés. L'exploitation du bois énergie en forêt guyanaise se fera donc exclusivement en exploitation mixte bois d'œuvre – bois énergie (exploitation des connexes de bois d'œuvre comme bois énergie), ce qui implique une nécessité de fusionner les TO 4.3.3 « desserte bois énergie » et 4.3.4 « desserte bois d'œuvre » en un seul TO « dessertes forestières».

Par ailleurs, 3 nouveaux TO ont été créés et sont en cours d'instrumentation :

- TO 7.1.2 Plans de gestion forestière durable : Ce type d'opération concerne l'élaboration des plans de gestion forestière telle que prévus dans la charte d'exploitation forestière à faible impact mise en œuvre par la filière forêt-bois en Guyane.
- TO 16.2.2 Soutien aux projets forestiers innovants : L'aide vise à soutenir l'amélioration de la productivité et le développement de l'exploitation forestière à faible impact à travers la mise au point de nouvelles pratiques, procédés et technologies ayant vocation à profiter à l'ensemble de la filière forêt-bois guyanaise.
- TO 16.7.1 Aide aux démarches collectives pour le développement du secteur forestier : Ce dispositif vise à promouvoir la forêt comme instrument de développement économique et d'aménagement durable pour les territoires de Guyane dans le cadre de démarches collectives. Sont soutenues en particulier, les démarches visant à développer la gestion durable des forêts situées sur le territoire considéré, à mobiliser de manière durable et patrimoniale la ressource forestière, à mieux valoriser et à promouvoir le bois local et à renforcer la compétitivité de la filière de production.

Ainsi, 8 projets sont en cours d'étude dont 2 projets concernent les dessertes. Il y a 5 inventaires / plan de gestion pour le TO 7.1.2, en attente d'instrumentation et un dossier sur l'animation de structuration filière. Des AAP devraient être lancés prochainement pour dynamiser le TO 16.6.1.

On constate qu'il y a de nombreux retards de paiements, notamment sur la 411, mais qui devraient être rattrapés grâce à :

- l'accord cession de créances, obtenu au niveau national ;

- la modification de l'arrêté régional ;
- la modification de la grille de sélection.

Aussi, il y a eu des blocages de paiements sur les dossiers du TO 861. Le problème a été résolu mais ceci avait un peu refroidis les exploitants. Les remontées de dépenses devraient reprendre leur cours normal.

D'autre part, l'AG tient à signaler un problème récurrent depuis le début de la programmation : les études ne sont pas prises en totalité. En effet, au cours de l'année 2018, la CTG veillera à demander la suppression du taux à 20%, des dépenses immatérielles, qui est un facteur bloquant, notamment pour la réalisation des projets sur le TO 431.

### **Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**

Cette priorité ne concerne qu'un seul DP, le 3A. Il contribue à améliorer compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen **des programmes de qualité**, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles.

Les mesures contribuant au DP 3A sont :

1. La mesure 3 contribue à l'atteinte de l'objectif transversal sur la préservation de l'environnement en contribuant au développement d'une agriculture de qualité et promouvant une mise en valeur des terres plus respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et des sols.
2. La mesure 4 permet de proposer une aide aux investissements pour le développement de nouvelles activités de transformation de produits agricoles et la mise en place de nouveaux circuits de commercialisation.
3. La mesure 16 vise à soutenir l'émergence de groupes opérationnels (GO). L'opération « émergence du GO potentiel » correspond aux étapes de définition du projet et de structuration du partenariat.

Cependant au 31/12/2017, sur ces 3 mesures, il n'y a eu qu'**1 dossier payé sur la 421, pour un montant total de dépenses publiques de 450 000€.**

Il y a toutefois 16 opérations programmées sur le TO 3.1.1, relatif à l'aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité. Cette aide vise à encourager les agriculteurs aux démarches qualité en supportant les coûts de participation.

En ce qui concerne la 4.2.1, l'outil n'était toujours pas opérationnel au 31/12/17. En effet, il faudra attendre le 1er semestre 2018, pour que l'instructeur renseigne les dossiers reçus sous OSIRIS. Dans le même temps, le TO 16.4.1 n'était toujours pas ouvert et le DDMO était en cours au niveau de l'AG.

#### **Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie**

Cette priorité regroupe 3 types de domaines prioritaires :

- La DP 4A contribue à restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens.
- LA DP 4B vise à améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides.
- La DP 4C prévient l'érosion des sols et améliore la gestion des sols.

Par ailleurs, ces DP se répercutent sur les mêmes mesures, 4, 10, 11, 13 et 16:

1. La mesure 4 permet l'amélioration de la performance économique et de l'efficacité environnementale des exploitations agricoles.
2. La mesure 10 : La mobilisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) du PDRG 2014-2020 visent à garantir le maintien des pratiques existantes d'une part et, d'autre part, le développement de pratiques agricoles respectueuses des sols, de la biodiversité, des ressources, des milieux naturels et des paysages, ainsi qu'en contribuant aux enjeux du changement climatique.
3. La mesure 11 : est la mesure agriculture biologique du PDRG 2014-2020 vise à accompagner les agriculteurs désireux de se convertir aux pratiques et méthodes de l'agriculture biologique, ainsi qu'à leur permettre de maintenir de telles pratiques dans la durée.
4. La mesure 13 : L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) est un dispositif essentiel de soutien à l'agriculture dans les zones aux conditions d'exploitation difficiles devant faire face à des handicaps naturels générant des surcoûts importants, comme c'est le cas en Guyane. Ainsi, le principal enjeu pour la programmation de la mesure ICHN consiste à absorber une partie des surcoûts générés par les conditions naturelles (le climat, les conditions pédologiques,...). En effet, les agriculteurs doivent faire face à de nombreux obstacles naturels.
5. La mesure 16 vise à soutenir l'émergence de groupes opérationnels (GO). L'opération « émergence du GO potentiel » correspond aux étapes de définition du projet et de structuration du partenariat.

Au 31/12/2017, 177 dossiers ont été payés sur la P4, avec un montant total de dépenses publiques de **1.69M€**, ce qui représente :

- 177 dossiers ICHN (M13) sur ISIS pour un montant UE de **1.69M€** ;
- 0 opération sur la 4.4.1 ;
- 0 projet sur la 16.5.1.

A noter que l'instrumentation des mesures 10 et 11 n'est toujours pas faite sur ISIS pour permettre à l'instructeur d'instruire les dossiers et d'effectuer les paiements sur l'outil.

#### **Priorité 5 : promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie**

## **à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie**

Cette priorité regroupe 2 types de domaines prioritaires :

- Le DP 5C doit permettre de faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie en Guyane. Les mesures 4, 6 et 16 y contribuent.
- Le DP 5E contribue à promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie. Il relève des mesures 4, 8 et 10, qui n'ont cependant pas encore été programmée au titre de cette priorité.

Aussi chaque DP concerne des mesures particulières. Ainsi, les mesures suivantes contribuent au DP 5C :

- La mesure 6 se décompose en deux types de soutien : l'aide au démarrage d'activités économiques agricoles en zone rurale (sous-mesures 6.1 et 6.3) et l'aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles (sous-mesures 6.4).
- La mesure 16 vise à soutenir l'émergence de groupes opérationnels (GO). L'opération « émergence du GO potentiel » correspond aux étapes de définition du projet et de structuration du partenariat.

Tandis que sur le DP5E englobe :

- La mesure 8 a pour objectif de soutenir le développement des zones forestières, et la compétitivité des entreprises d'exploitation forestière de bois d'œuvre en Guyane, en visant le maintien et le développement de pratiques de gestion et d'utilisation durable exemplaire de la forêt guyanaise, unique forêt tropicale de l'Union Européenne, dans un contexte de déforestation massive des forêts tropicales mondiales.
- La mesure 10 : La mobilisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) du PDRG 2014-2020 visent à garantir le maintien des pratiques existantes d'une part et, d'autre part, le développement de pratiques agricoles respectueuses des sols, de la biodiversité, des ressources, des milieux naturels et des paysages, ainsi qu'en contribuant aux enjeux du changement climatique.

Malgré le fait qu'il y ait une opération programmée sur la priorité 5 (DP 5C), aucun dossier n'a été payé au 31/12/2017.

Le TO6.4.1 encourage la valorisation à des fins organiques (compostage, etc.) par l'amélioration des itinéraires techniques de mise en valeur des terres agricoles et l'équipement des entreprises de mise en valeur des terres agricoles. Elle participe, pour ce dossier à l'approvisionnement d'une centrale, grâce à des investissements en défriches agricoles permettant la production de biomasse.

Depuis le début de programmation, il n'y a eu qu'une seule opération présentée en CPS/ CPE et ce, jusqu'au 31/12/2017 car les projets de centrales électriques « biomasse » devant principalement être approvisionnés par du bois issu de l'exploitation forestière et des aménagements agricoles sont régulièrement retardé (problèmes liés aux financements, aux autorisations administratives ...). Les filières

d'approvisionnements (en partie financées par le PDRG, TO 641) ont pris autant de retard à se développer.

A noter que les TO 8.2.1, TO 16.6.1 et la M10 ne sont toujours pas ouverts sur les outils respectifs (OSIRIS/ISIS), notamment du fait du retard de la filière bois énergie biomasse pour la 16.6.1 ; la 8.2.1 est en cours de rédaction et pour la M10 ISIS devrait être disponible en juin 2018.

### **Priorité 6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**

Seul le domaine prioritaire 6B relève de cette priorité. Il concerne :

1. la mesure 7 (sans le TO 7.1.2) vise à répondre aux enjeux clés de développement des zones rurales en Guyane : promouvoir le développement local, aménager les massifs forestiers, favoriser le désenclavement et améliorer la salubrité publique. Elle est déclinée en plusieurs sous-mesures permettant de répondre à ces objectifs.
2. la mesure 19 : LEADER a pour objectif le développement local, il contribuera directement à la priorité 6 « promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique » et plus particulièrement la promotion du développement local.

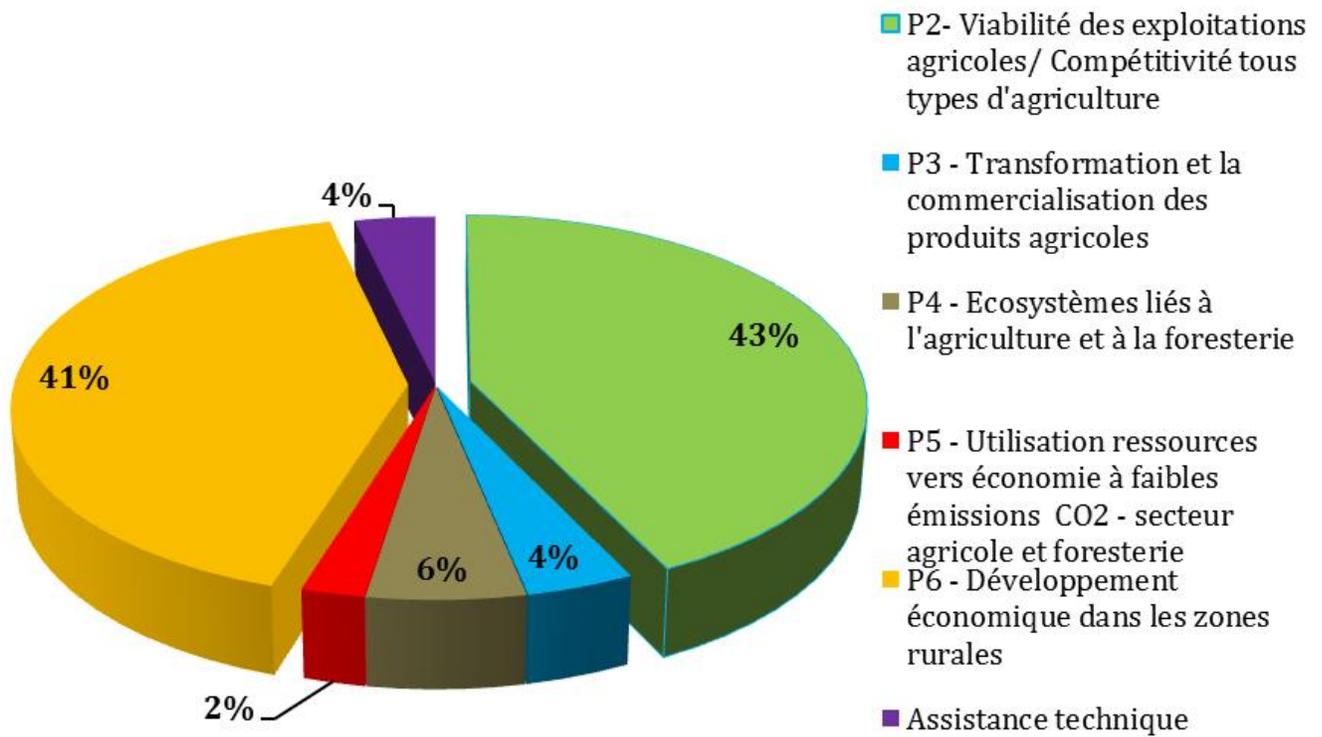
Au 31/12/17, **2 dossiers ont été payés pour montant total de dépenses publiques de 0.12M€.**

Ces paiements représentent :

- 0 opérations payées sur la M7 (sauf 7.1.2) ;
- 2 projets payés sur la M19, pour un total de dépenses publiques de 117 668.00€.

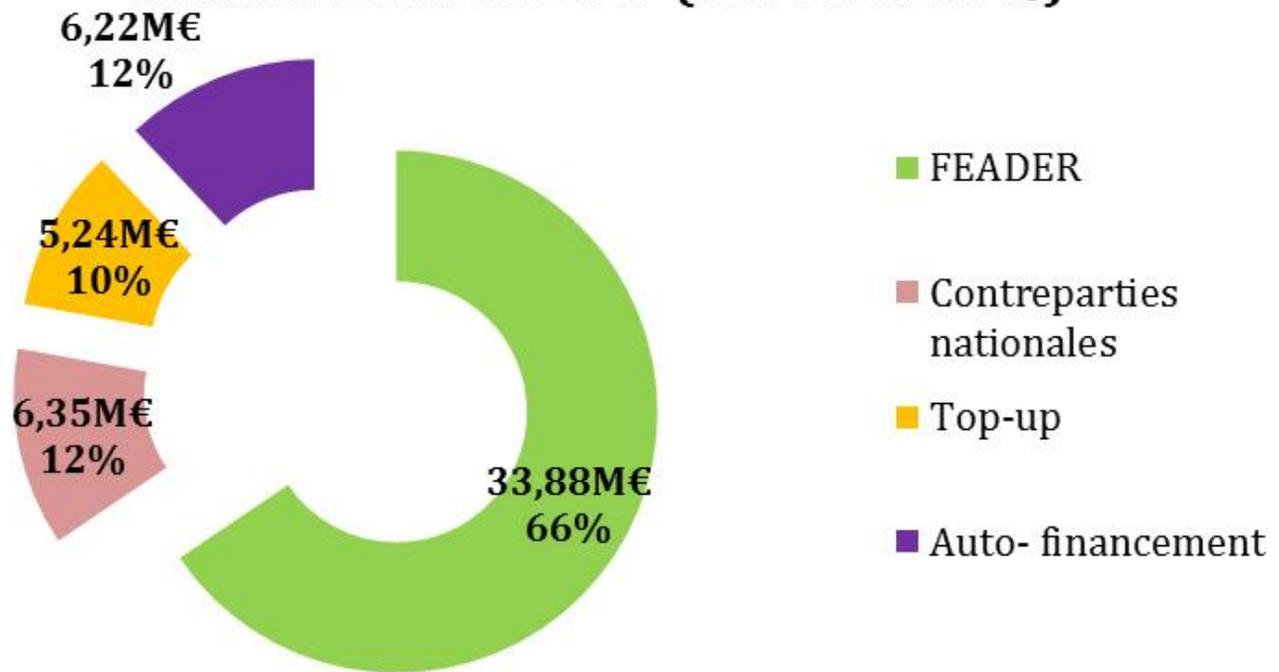
Cependant, les paiements ne sont pas plus aboutis car il y avait de nombreux problèmes de paramétrage de l'outil sur ces 2 mesures, ainsi que de nombreuses conventions financières avec l'ASP à valider pour des financeurs dissociés qui n'ont pas les mêmes règles de gestion que le FEADER (deux conventions sont encore en cours de discussion). En effet, pour la mesure 7, il y avait un blocage des taux sur Osiris, l'outil était en cours de modification sur plusieurs TO. Par ailleurs, sur la M19, l'AG était dans l'attente du modèle d'outil de l'ASP sur le TO 193 correspondant à la coopération et des outils étaient en cours de tests jusqu'au 1er semestre 2018.

## Maquette du PDRG2 par Priorités (en coût UE)



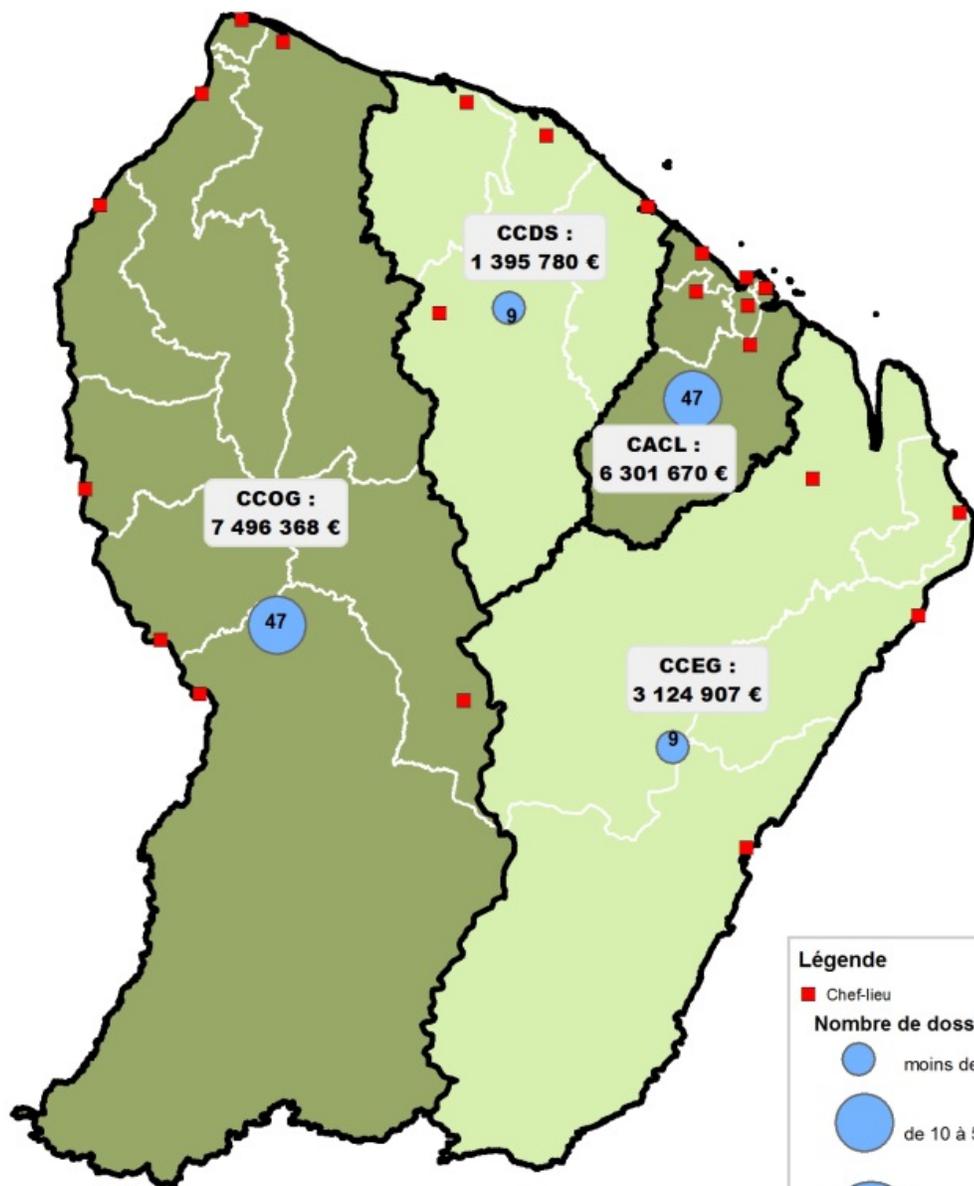
Maquette du PDR par priorités

## Répartition de la programmation par financement en 2017 (en M€ et en %)

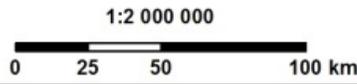


Répartition programmation par financementst

# Répartition des dossiers et financements européens (FEADER) par EPCI



Sources : Pôle des Affaires Européennes (programmation 2014 - 2016) - BD Topo IGN (2016) / Réalisation Guyane SIG - CTG (2017)



**Légende**

- Chef-lieu

**Nombre de dossier**

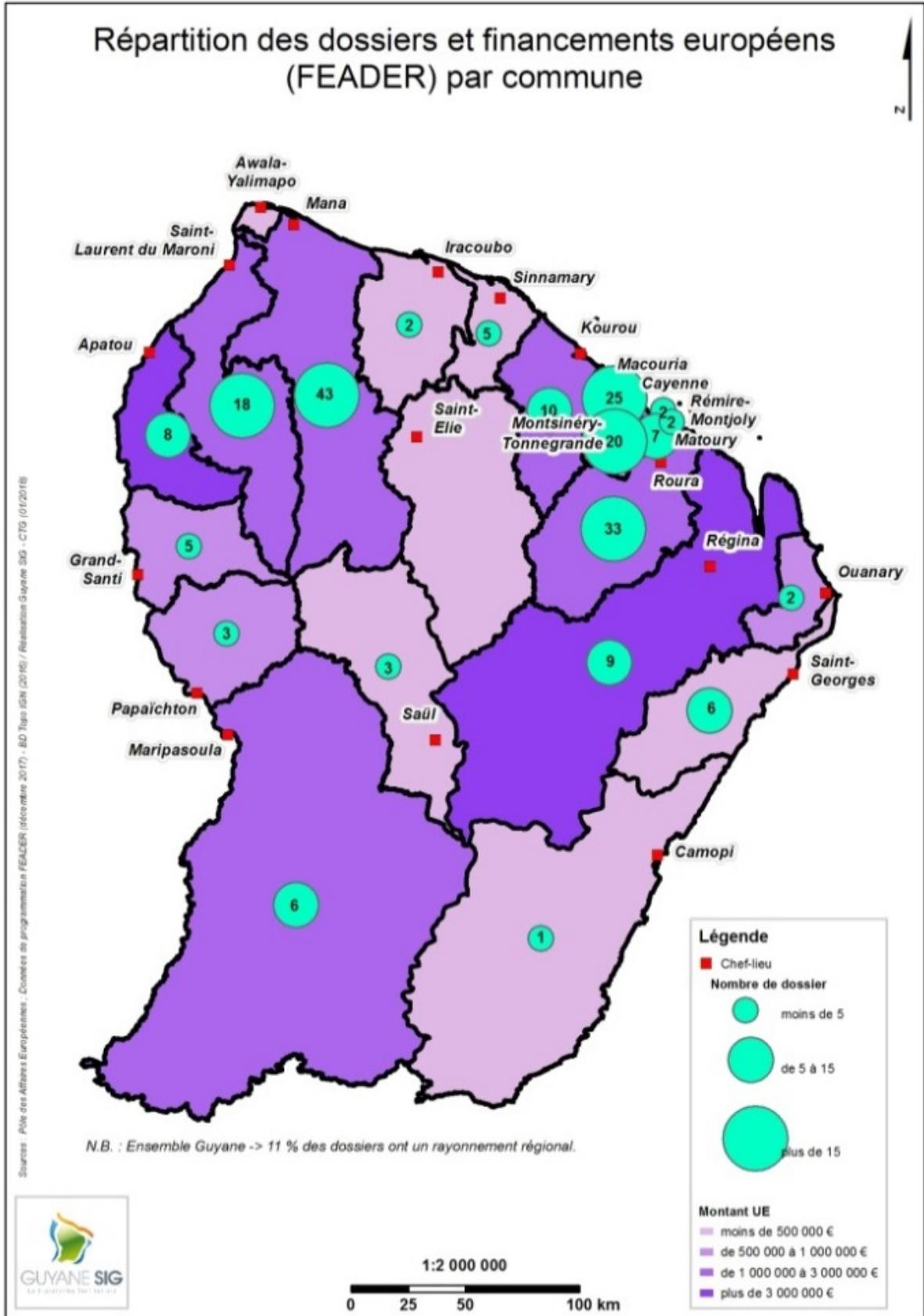
- (small) moins de 10
- (medium) de 10 à 50
- (large) plus de 50

**Montant UE**

- moins de 5 000 000 €
- de 5 000 000 à 10 000 000 €
- plus de 10 000 000 €

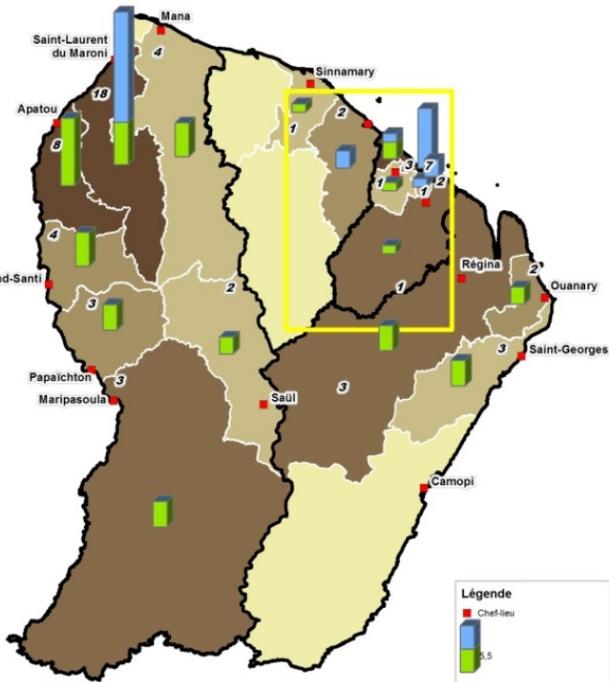
Répartition FEADER par EPCI

# Répartition des dossiers et financements européens (FEADER) par commune

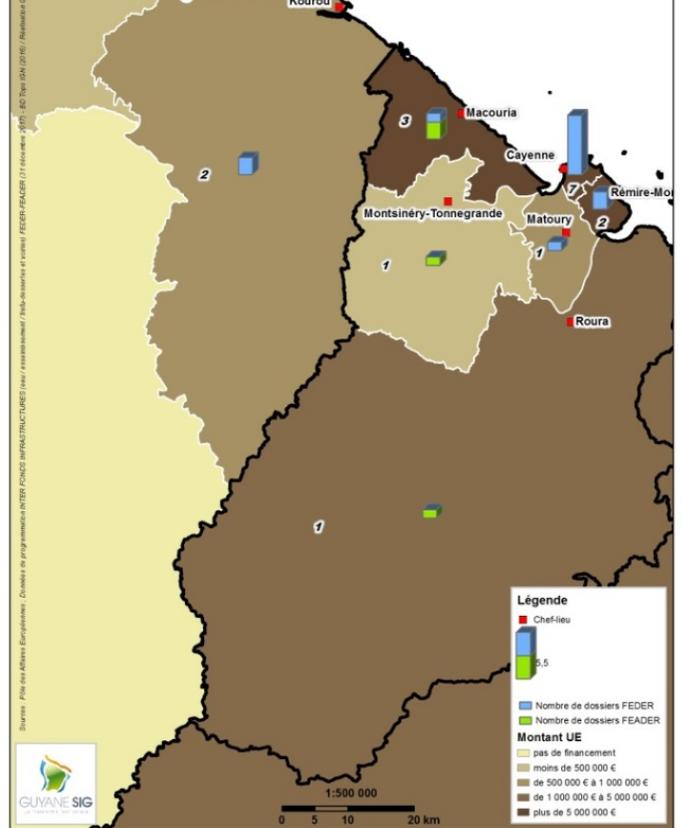


Répartition FEADER par commune

Répartition des dossiers et financements européens (FEDER et FEADER) par commune au titre du développement des infrastructures publiques (eau / assainissement / voiries)

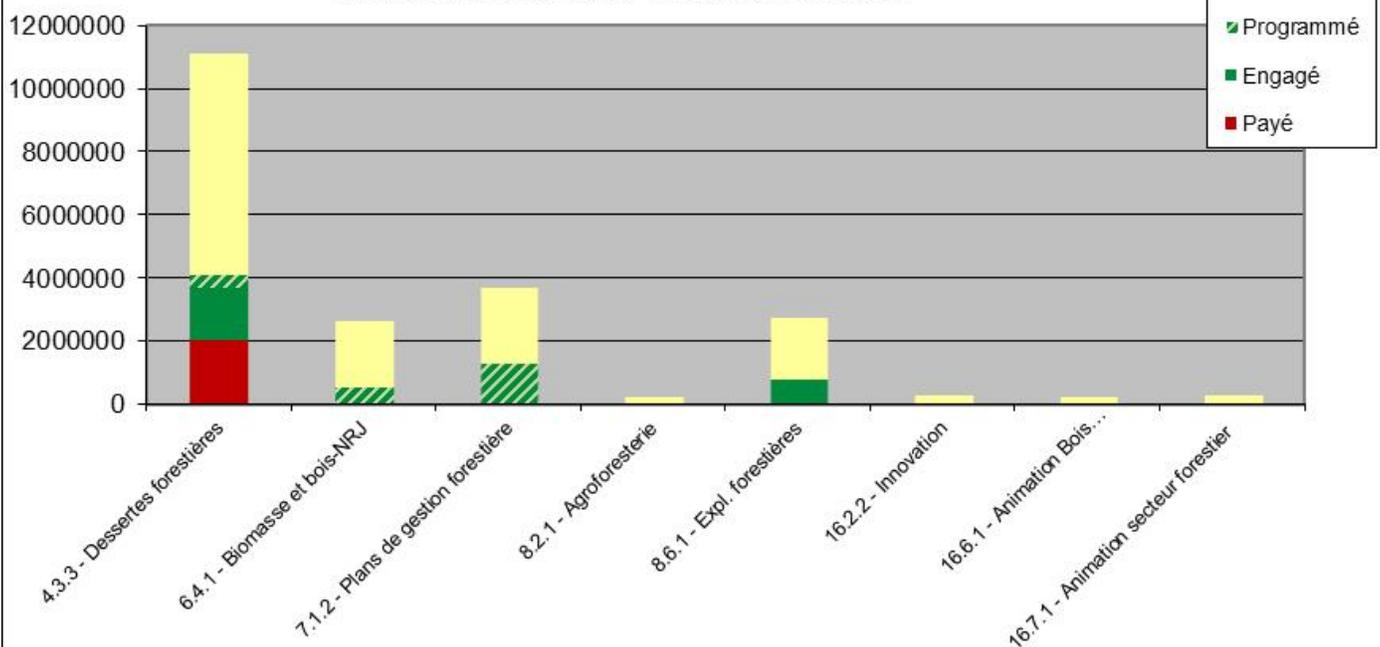


Répartition des dossiers et financements européens (FEDER et FEADER) par commune au titre du développement des infrastructures publiques (eau / assainissement / voiries)

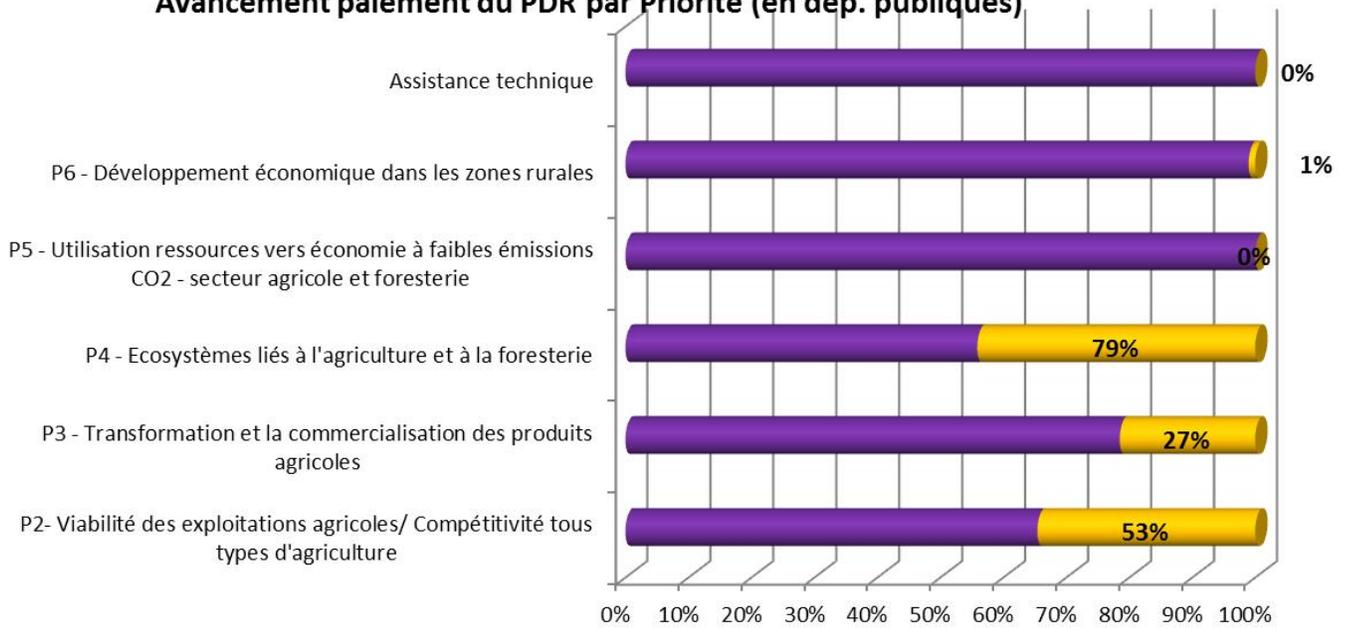


Répartition Infrastructures par commune

Etat d'avancement - Secteur forestier

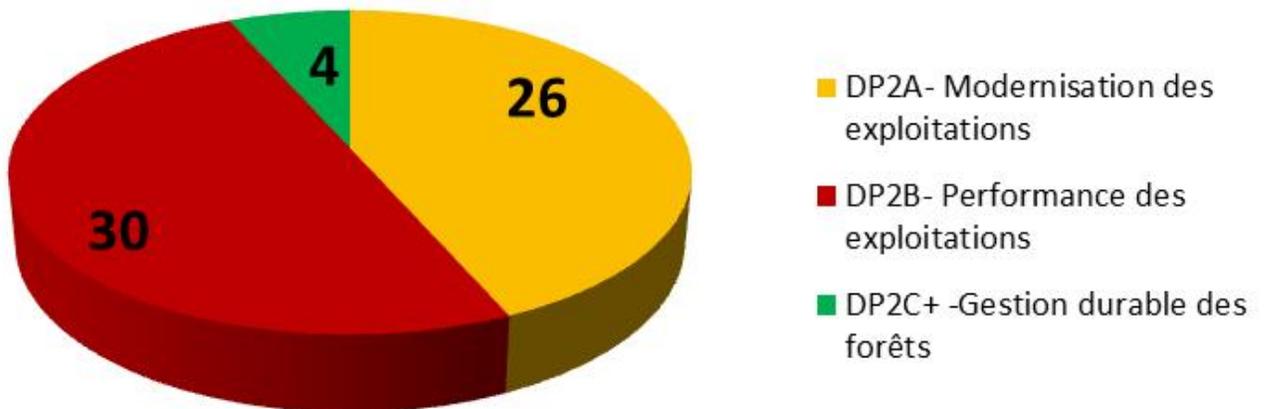


**Avancement paiement du PDR par Priorité (en dép. publiques)**



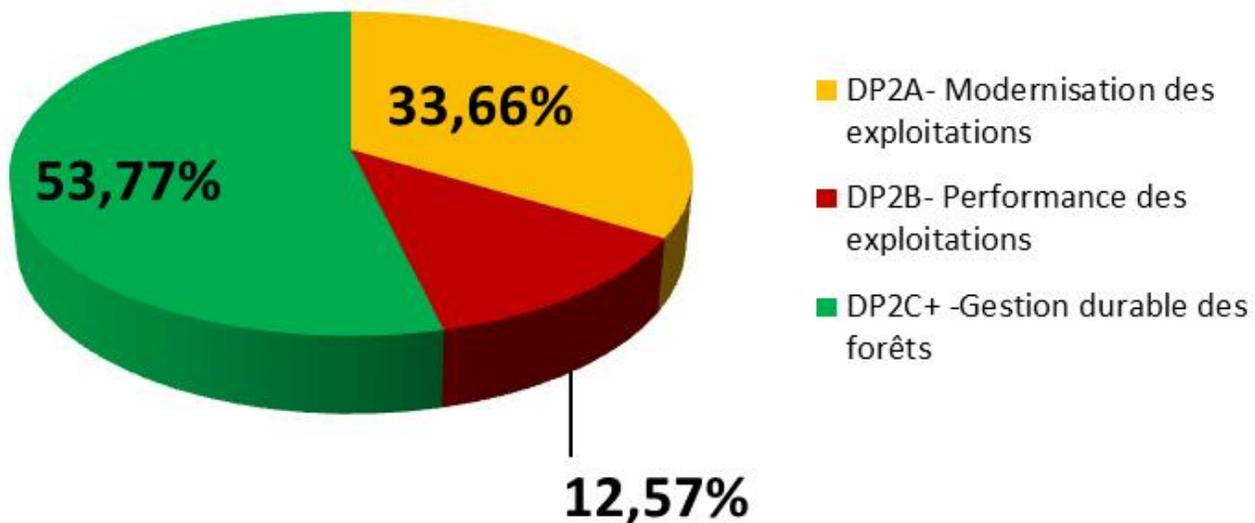
Avancement paiement dep pub

**Nb dossiers payés en 2017 (en montant total des dép. publiques)**



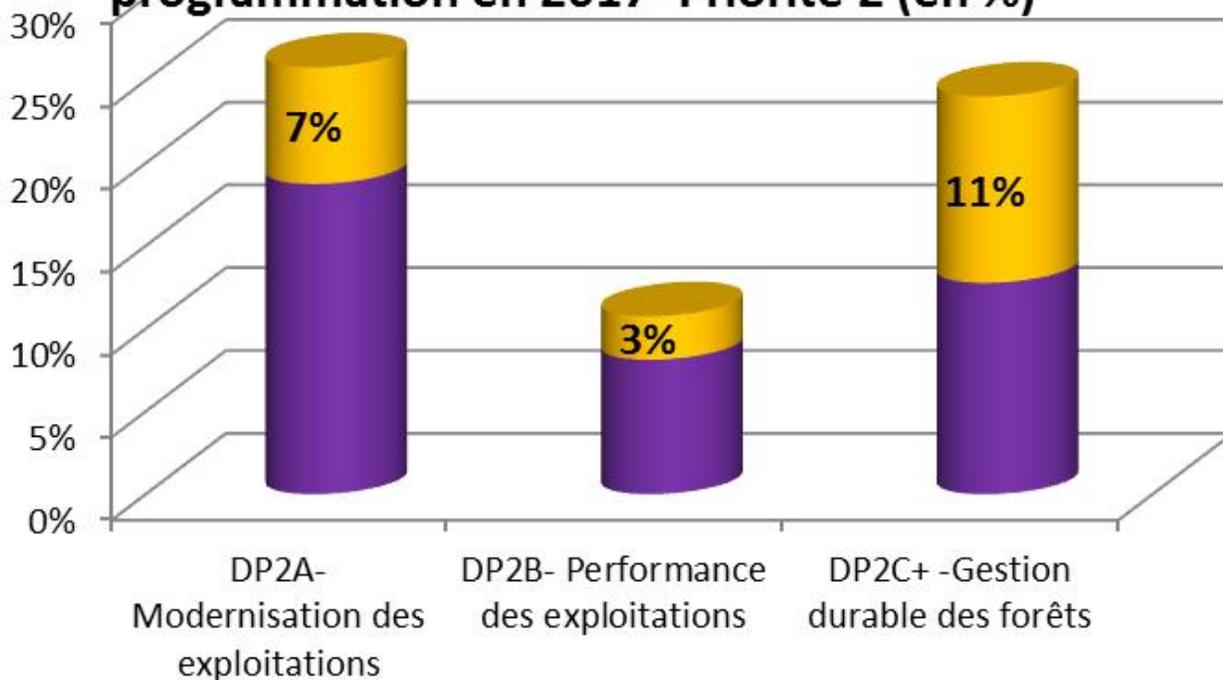
avancement dossier P2

## Avancement paiement en 2017 (en montant total des dép. publiques)



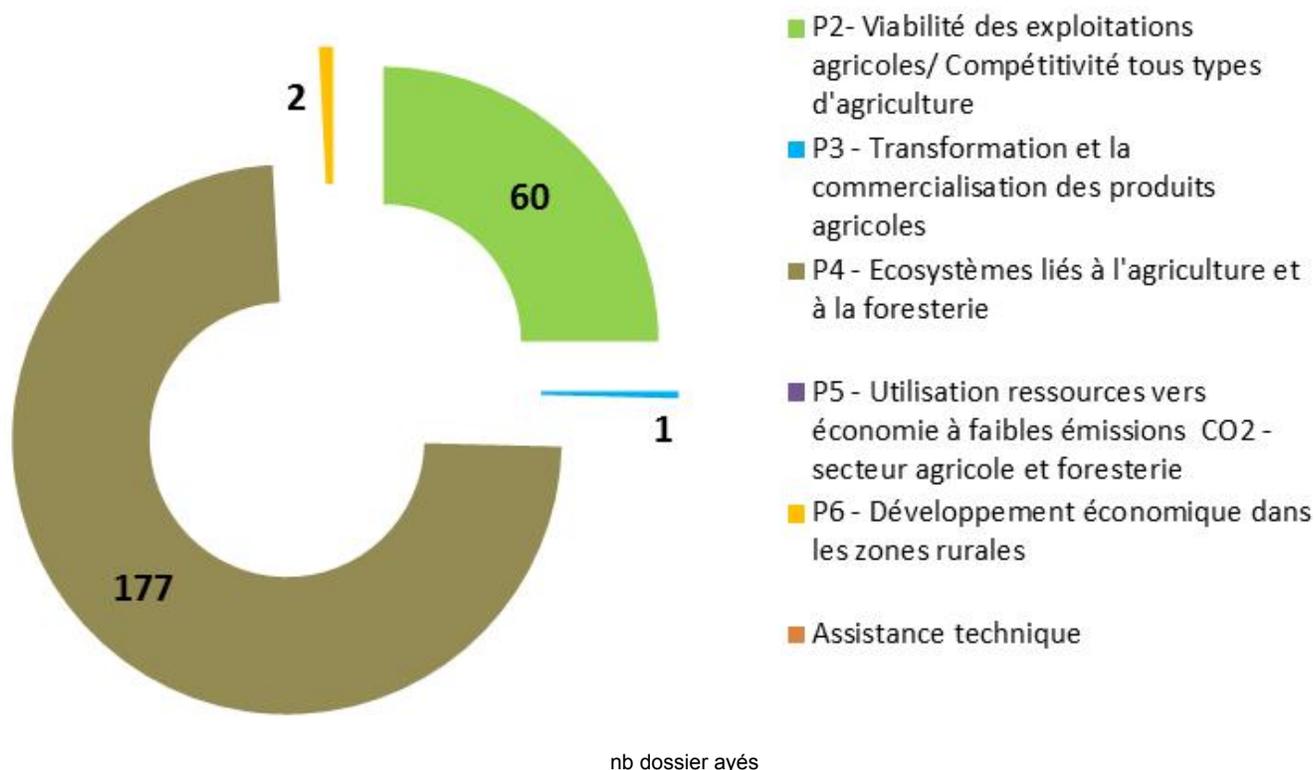
Avancemt paiement dep pub P2

## Avancement des paiements par rapport à la programmation en 2017- Priorité 2 (en %)



avncemt paiement dep pub

## Nb dossiers payés 2017 (en dép. publiques)



### 1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Au 31 décembre 2017, Seules 3 priorités se démarquent du reste. En effet, le total des dépenses publiques est un indicateur du cadre performance, qui est suivi aussi bien aux niveaux régional, national mais également européen. En effet, des reportings mensuels sont établis afin de suivre la progression de cet indicateur au sein de la région Guyane. Celui-ci regroupe le montant UE, toutes les contreparties nationales (MAAF, ODEADOM, FACE, CNES ect) et le TOP UP.

Nous pouvons constater que, pour les paiements :

- La P2 est à 46% d'avancement par rapport aux cibles des valeurs intermédiaires (13 373 824€), fixées au 31/12/18 ;
- La P3 est à 16% d'avancement par rapport aux cibles des valeurs intermédiaires (2 902 453€), fixées au 31/12/18 ;
- La P4 est à 75% d'avancement par rapport aux cibles des valeurs intermédiaires (2 265 558€), fixées au 31/12/18 ;
- La P5 est à 0% d'avancement par rapport aux cibles des valeurs intermédiaires (257 647€), fixées au 31/12/18 ;

- La P6 est à 1% d'avancement par rapport aux cibles des valeurs intermédiaires (8 195 294€), fixées au 31/12/18.

Aussi il est opportun de souligner qu'en mars avril 2017, la Guyane a été paralysée par un mouvement général de grande ampleur, non sans conséquences pour l'atteinte des objectifs du cadre de performance

En effet, ces mouvements sociaux ont débuté par le blocage du rond-point de la ville spatiale européenne-empêchant le départ de la fusée- dû à la grève à la société Endel et au Centre médico-chirurgical de Kourou. Les mouvements s'intensifient alors à Cayenne avec le blocage du port de Dégrad des Cannes. Les agriculteurs durcissent le mouvement en paralysant les locaux de la DAAF et de l'ASP. Le mouvement social s'amplifie et gagne toutes les parties du territoire. Les routes sont alors bloquées, les administrations publiques sont fermées ainsi que les écoles, les collèges, les lycées et l'Université de Guyane. Le port et l'aéroport sont également bloqués. Toute l'activité économique guyanaise s'est arrêtée jusqu'à fin avril 2017.

Les conséquences de ce mouvement social ont été importantes en 2017 :

- Pas de possibilité pour les porteurs de projet de se déplacer pour déposer leur dossier ou les pièces complémentaires pour l'instruction des dossiers
- Forte baisse des transports aériens et maritimes
- Chute de l'intérim et de la création d'entreprises
- La commande publique a baissé (logements sociaux et travaux publics)
- L'indice moyen des prix à la consommation a augmenté
- La balance commerciale encore en chute

Tous ces éléments ont eu un impact sur la programmation des différents fonds européens puisque tous les secteurs socio-économiques de la Guyane ont été touchés pendant plus de 2 mois. La reprise a été difficile même après la crise car la remise en marche de tous les dispositifs s'est réalisée lentement.

Au niveau local, nous considérons cette année 2017 comme charnière car cela a été un moment historique où des décisions importantes ont été prises pour tous les secteurs d'activité (santé, social, agricole, culturel etc.).

Tout est donc revenu à la normale fin 2017/ début 2018.

Ces événements de 2017 expliquent la révision de la valeur intermédiaire à la baisse mais qui reste tout de même ambitieuse au vu des problématiques du territoire.

**Priorité 1 :**

Cette priorité, déclinée en 3 DP (DP1A, DP1B, DP1C), concerne les mesures : 1, 2 et 16.

Attention, la priorité 1 étant considérée comme transversale, aucune mesure ne contribue donc de manière directe à cette priorité. Ainsi de nombreux dossiers en faveur de la formation, de l'innovation et du transfert de connaissance ont été programmés, mais affectés en impacts prioritaires au DP2A, alors qu'ils contribuent indirectement également au DP 1.

### **Priorité 2 :**

On constate qu'il y a de nombreux retards de paiements, notamment sur la 411, mais qui devraient être rattrapés grâce à :

- l'accord cession de créances, obtenu au niveau national ;
- la modification de l'arrêté régional ;
- la modification de la grille de sélection.

Aussi, il y a eu des blocages de paiements sur les dossiers du TO 861. Le problème a été résolu mais ceci avait un peu refroidis les exploitants. Les remontées de dépenses devraient reprendre leur cours normal.

D'autre part, l'AG tient à signaler un problème récurrent depuis le début de la programmation : les études ne sont pas prises en totalité. En effet, au cours de l'année 2018, la CTG veillera à demander la suppression du taux à 20%, des dépenses immatérielles, qui est un facteur bloquant, notamment pour la réalisation des projets sur le TO 431.

Parmi l'ensemble des priorités, la P2 est l'une qui fonctionne le mieux. En effet que ce soit en termes de programmation et des paiements, la marche théorique est plutôt bonne. Par exemple, pour le total des dépenses publiques (FEADER + CPN + TOP UP), au 31/12/17, nous sommes déjà 75% en « payé », de l'objectif fixé en valeur intermédiaire (13 373 824.00€).

Le nombre d'opérations- dessertes bois d'œuvre et d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien gardent la même dynamique positive avec respectivement 100% et 37% d'atteinte des valeurs intermédiaires, en termes de paiement.

Sur la 431. Mis à part le facteur bloquant signalé plus haut, il y a tout de même, 6 demandes de paiement qui sont en cours de traitement par l'instruction.

A noter que des relances (téléphoniques, de visu et par mail) seront préconisées par l'AG auprès des porteurs afin de faire remonter le maximum de dépenses avant le 31/12/2018, notamment pour les TO 411 et 611.

### **Priorité 3 :**

En ce qui concerne la 4.2.1, l'outil n'était toujours pas opérationnel au 31/12/17. En effet, il faudra attendre

le 1er semestre 2018, pour que l'instructeur renseigne les dossiers reçus sous OSIRIS. Dans le même temps, le TO 16.4.1 n'était toujours pas ouvert et le DDMO était en cours au niveau de l'AG.

Du côté des indicateurs, il n'y a eu qu'un seul dossier payé, d'où les chiffres assez bas au 31/12/17. Il devrait y avoir des données plus exhaustives, une fois que l'appel à projet sera lancé sur la 16.4.1 au 2nd semestre 2018 et que la grille de sélection sera modifiée sur la 4.2.1. Ce plan d'action devrait nous permettre d'atteindre les indicateurs de la P3, aussi bien sur le cadre de performance que sur les autres indicateurs.

A noter que des relances (téléphoniques, de visu et par mail) seront préconisées par l'AG auprès des porteurs afin de faire remonter le maximum de dépenses avant le 31/12/2018, notamment pour la 16.4.1.

#### **Priorité 4 :**

En ce qui concerne les autres indicateurs du cadre de performance, grâce à la M13 nous atteignons largement les cibles intermédiaires fixées pour 2018, notamment pour les surfaces agricoles soutenues. Néanmoins, une fois que l'outil sera opérationnel pour les MAEC en juin 2018, nous pourrions réajuster les dépenses publiques et atteindre les valeurs intermédiaires.

A noter que des relances (téléphonique, de visu et par mail) seront préconisées par l'AG auprès des porteurs afin de faire remonter le maximum de dépenses avant le 31/12/2018, notamment pour la 16.5.1.

#### **Priorité 5 :**

A noter que les TO 8.2.1, TO 16.6.1 et la M10 ne sont toujours pas ouverts sur les outils respectifs (OSIRIS/ISIS), notamment du fait du retard de la filière bois énergie biomasse pour la 16.6.1 ; la 8.2.1 est en cours de rédaction et pour la M10 ISIS devrait être disponible en juin 2018.

Concernant les indicateurs du cadre de performance, la situation pourrait être plus ou moins préoccupante. Néanmoins, les MAEC sont inclus dans la P5 donc, une fois que cette mesure sera ouverte sous ISIS, nous pourrions largement atteindre les valeurs cibles de 2018, aussi bien pour les dépenses publiques et que les terres agricoles soutenues.

Cependant, le nombre d'opérations d'investissement soutenues devraient être modifié lors de la révision à mi-parcours car a priori, il ne devrait pas y avoir d'autres projets sur ce DP.

#### **Priorité 6 :**

Les paiements ne sont pas plus aboutis car il y avait de nombreux problèmes de paramétrage de l'outil sur ces 2 mesures. En effet, pour la mesure 7, il y avait un blocage des taux sur Osiris, l'outil était en cours de modification sur plusieurs TO. Par ailleurs, sur la M19, l'AG était dans l'attente du modèle de convention de l'ASP et des TO étaient en cours de tests jusqu'au 1er semestre 2018.

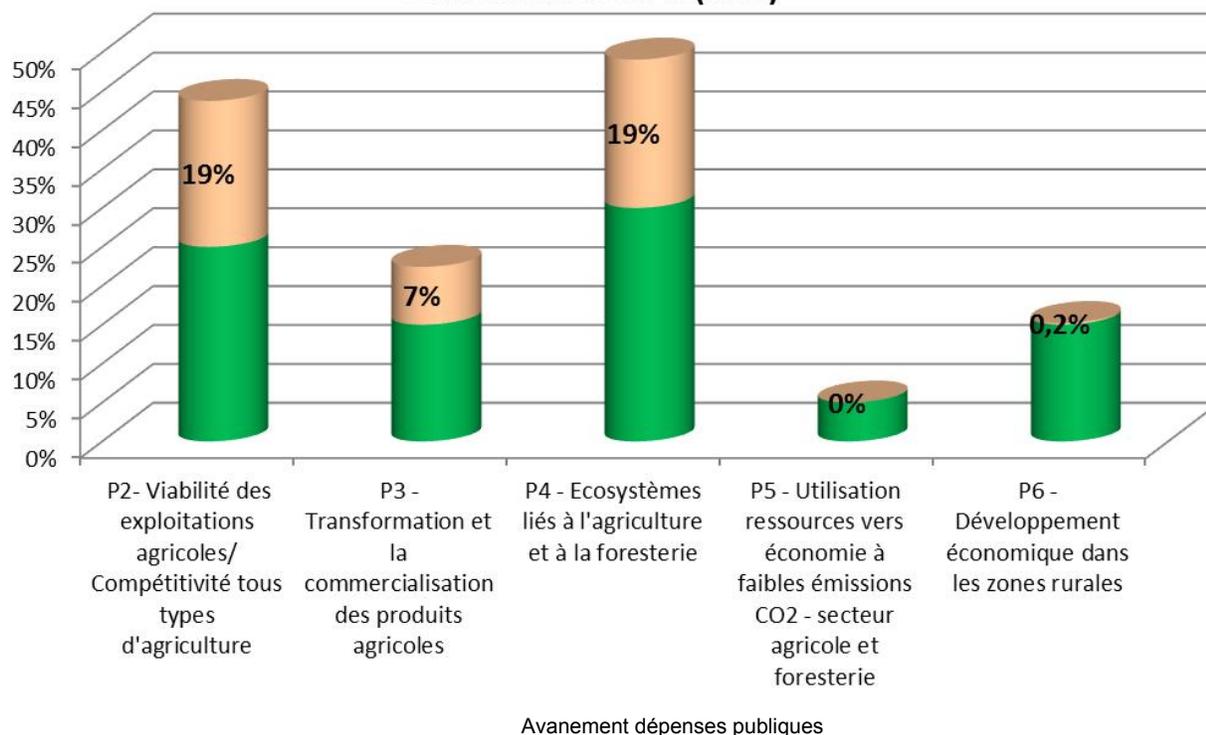
Concernant les indicateurs du cadre de performance, les cibles fixées pour 2018 devraient être atteintes, une

fois que les outils seront disponibles notamment pour la M7. En effet, on constate que la programmation est largement au-dessus des données de paiement- ce qui présage d'une bonne marche théorique.

A noter que les valeurs intermédiaires, relatives aux GAL sont largement atteintes depuis la signature des conventions avec les GAL.

Par ailleurs, des relances (téléphonique, de visu et par mail) seront préconisées par l'AG auprès des porteurs afin de faire remonter le maximum de dépenses avant le 31/12/2018, notamment pour la M7.

### Avancement 2017 du total des dépenses publiques par rapport à la cible intermédiaire 2018 (en%)



### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

aucun élément

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.f1) ATLSBS

**Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:**

	<b>Priorité</b>	<b>Objectif</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

**Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS**

**A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?**

Oui  Non

**B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?**

Oui  Non

**C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?**

Oui  Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'ATLSBS à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

**D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)**





**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

--

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION**

### **2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.**

Le plan d'évaluation inter fonds a été validé par la commission ad hoc le 18 mai 2015, puis par le comité de suivi. Il n'a pas été modifié depuis cette occasion.

Cependant, même si les acteurs restent inchangés, le calendrier du plan d'évaluation connaît quelques modifications. Elles proviennent d'une volonté de l'AG de combiner des évaluations afin de réduire les charges de travail et financières qu'elles imposent ; ou alors d'en supprimer certaines, en fonction du rythme de la programmation. C'est le cas pour le FEDER, le FSE, ou encore le PCIA où l'évaluation de mise en œuvre a été renvoyée du fait de son démarrage laborieux.

Concernant le FEADER, des évaluations spécifiques avaient été abordées et proposées, mais au vu des impératifs temporels et financiers, elles ne seront pas toutes menées. L'AG sera dans l'obligation de faire des choix stratégiques et politiques, en ce sens.

En effet, lors de l'Évaluation de mise en œuvre, le cabinet BRLi a émis un certain nombre d'évaluations (sur la Priorité 1, le réseau rural, par thématique (ex : infrastructures)) à mener sur la continuité de la programmation 2014/2020.

Ces idées ont été abordées et proposées lors de la Commission ad hoc Evaluation commune.

Cependant, au vu des impératifs temporels et financiers, elles ne seront pas toutes menées. L'AG sera dans l'obligation de faire des choix stratégiques et politiques, en ce sens.

### **2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).**

Dans le cadre de la réalisation du RAMO approfondi en 2017, une évaluation de mise en œuvre avait été identifiée comme potentiellement nécessaire. En effet, celle-ci devait permettre d'accompagner l'autorité de gestion dans les réponses aux questions évaluatives- rubrique additionnelle du rapport amélioré, ainsi que dans les recommandations liées à la mise en œuvre du PDR, en ce début de programmation.

Le marché, lancé le 29 décembre 2016, avait pour objet : « Appui à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une évaluation sur la mise en œuvre du PDRG 2, comprenant un apport méthodologique relatif au calcul des indicateurs et les réponses aux questions évaluatives ». L'évaluation portait à la fois sur les modalités d'organisation et de pilotage du PDRG2, que sur le rythme de la programmation et sur sa contribution aux objectifs du PO, grâce aux réponses aux questions évaluatives.

Le 21 février 2017, le cabinet BRL Ingénierie a été sélectionné pour un total de 74 415€, parmi les 4 offres réceptionnées. Elle a été menée à partir de février 2017 pour une durée déterminée initialement de 3 mois.

Or celle-ci a été prolongée de 6 mois- et a donc pris fin en octobre 2017, pour permettre un appui méthodologique pérenne et utile des évaluateurs externes.

L'étude commanditée a eu pour objectifs :

- Réaliser une évaluation de la mise en œuvre du PDRG, en impliquant les différentes parties prenantes. Il s'agit d'aider la CTG dans ses nouvelles fonctions, en analysant et en formulant des recommandations opérationnelles sur les modalités de mise en œuvre du programme et les premières réalisations et résultats du programme. Elle s'appuie sur les 3 questions communes de mise en œuvre et doit permettre aux acteurs de la mise en œuvre et aux décideurs de procéder à d'éventuelles adaptations des modalités de mise en œuvre ou ajustements du programme.
- Accompagner le service « suivi-évaluation » du PAE dans la rédaction du rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) 2016, par la rédaction spécifique de sa partie évaluative selon le format exigé sous SFC : réponses aux questions évaluatives communes de l'Union Européenne.
- Fournir un appui pour la mise en place d'un processus de suivi-évaluation opérationnel et adapté aux spécificités locales. Sur la base des enseignements du RAMO 2016, d'un travail concerté avec les différentes parties prenantes impliquées dans le suivi des données du programme, d'un approfondissement des guides méthodologiques nationaux et européens et d'une expertise sur le contexte guyanais, l'objectif est de fournir un outil opérationnel au service « suivi-évaluation » et « pilotage » du PAE afin d'anticiper des processus de collecte et des méthodologies de calculs des indicateurs sécurisés, fiables et pertinents pour la Guyane pour garantir la tenue des futures évaluations tout au long de la programmation.

L'étude a donné lieu à plusieurs livrables :

- La section 7 du RAMO 2016 sur les questions évaluatives communes de l'Union Européenne : 3 questions de mise en œuvre et 12 questions liées aux domaines prioritaires retenus dans le PDRG 2014-2020. Ont été capitalisés les analyses bibliographiques et les informations issues des entretiens et réunions de concertation.
- Un guide méthodologique pour la réponse aux questions évaluatives communes et le renseignement des indicateurs communs et additionnels et autres données qualitatives complémentaires.
- Des fiches mesures pédagogiques et opérationnelles, réalisées en lien étroit avec le service « suivi-évaluation » du PAE, permettant d'assurer un recueil de données organisé et sécurisé auprès des services instructeurs.

## **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Les ressources affectées à l'évaluation sont décrites dans les moyens de mise en œuvre du plan d'évaluation

pour ces premières années d'évaluation. Deux ETP sont dédiés à l'évaluation, en temps partagés puisqu'ils sont inter fonds. Ils font appel, comme inscrit au plan d'évaluation, à des cabinets externes quand les travaux le nécessitent.

Quant aux outils de suivi du PDR identifiés dans le plan d'évaluation, on constate que l'Observatoire des programmes de développement rural (ODR) a été progressivement mis à disposition des autorités de gestion. Cependant, comme indiqué dans le plan d'évaluation, les données fournies par l'ODR ne sont pas toujours suffisantes pour éclairer la diversité des situations et des indicateurs spécifiques à la Guyane.

C'est la raison pour laquelle des outils de suivi ont été mis en place localement, en lien direct avec OSIRIS. Il s'agit :

- Des tableaux de suivi des indicateurs par TO en fonction de leur DP. Ils sont complétés directement par l'instructeur concerné. Des sessions d'informations ont été menées au PAE et à la DAAF pour permettre leur rapide prise en main. Ces entrevues nous également permis de démontrer de leur opérabilité ou non ainsi que les améliorations que nous pourrions apporter.
- Du guide de l'évaluation à l'attention du grand public, qui a été mis en ligne sur le site Europe en Guyane. Ce document explique aux potentiels bénéficiaires les liens entre PI/ DP/ TO.

Sur le plan technique, OSIRIS connaît de nombreux bugs pour la gestion des enveloppes, des habilitations et des outils. Les équipements informatiques au PAE sont aussi très handicapants. Le réseau connaît régulièrement de gros ralentissements, les messageries sont souvent bloquées. Sur le plan organisationnel local, la gestion des outils liés au FEADER s'est accompagnée d'une charge non négligeable. Le circuit d'assistance OSIRIS n'est pas adapté aux contraintes locales (décalage horaire avec la Métropole empêche toute réactivité rapide).

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

<b>Maison d'édition</b>	Collectivité territoriale de la Guyane
<b>Auteur(s)</b>	Bureau d'études BRL Ingénierie
<b>Intitulé</b>	Rapport 2017 de l'Evaluation de mise en œuvre du Programme de Développement Rural de la Guyane
<b>Résumé</b>	<p>Dans le cadre de la réalisation du RAMO approfondi en 2017, une évaluation de mise en œuvre avait été identifiée comme potentiellement nécessaire. En effet, celle-ci devait permettre d'accompagner l'autorité de gestion dans les réponses aux questions évaluatives- rubrique additionnelle du rapport amélioré, ainsi que dans les recommandations liées à la mise en œuvre du PDR, en ce début de programmation.</p> <p>L'étude commanditée a eu pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une évaluation de la mise en œuvre du PDRG, en impliquant les différentes parties prenantes. Il s'agit d'aider la CTG dans ses nouvelles fonctions, en analysant et en formulant des recommandations opérationnelles sur les modalités de mise en œuvre du programme et les premières réalisations et résultats du programme.</li> <li>• Accompagner le service « suivi-évaluation » du PAE .</li> <li>• Fournir un appui pour la mise en place d'un processus de suivi-évaluation opérationnel et adapté aux spécificités locales.</li> </ul>
<b>URL</b>	<a href="http://europe-guyane.fr/wp-content/uploads/2017/08/Rapport_final_MEO_PDRG_24novembre2017.pdf">http://europe-guyane.fr/wp-content/uploads/2017/08/Rapport_final_MEO_PDRG_24novembre2017.pdf</a>

<b>Maison d'édition</b>	Collectivité Territoriale de Guyane
<b>Auteur(s)</b>	BRL Ingénierie
<b>Intitulé</b>	□ Le guide de l'évaluation du PDRG à l'attention du grand public
<b>Résumé</b>	<p>L'étude précédemment citée, a donné lieu à plusieurs livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La section 7 du RAMO 2016 sur les questions évaluatives communes de l'Union Européenne : 3 questions de mise en œuvre et 12 questions liées aux domaines prioritaires retenus dans le PDRG 2014-2020.</li> <li>• Des fiches mesures pédagogiques et opérationnelles, réalisées en lien étroit avec le service « suivi-évaluation » du PAE, permettant d'assurer un recueil de données organisé et sécurisé auprès des services</li> </ul>

	<p>instructeurs.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un guide méthodologique pour la réponse aux questions évaluatives communes et le renseignement des indicateurs communs et additionnels et autres données qualitatives complémentaires. il s'agit donc du document présent sur notre site, qui explique aux potentiels bénéficiaires les liens entre PI/ DP/ TO.</li></ul>
<b>URL</b>	<a href="http://europe-guyane.fr/wp-content/uploads/2017/08/Guide-Evaluation-version-grand-public.pdf">http://europe-guyane.fr/wp-content/uploads/2017/08/Guide-Evaluation-version-grand-public.pdf</a>

## 2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Dans le cadre de la réalisation du RAMO approfondi en 2017, une évaluation de mise en œuvre avait été identifiée comme potentiellement nécessaire. En effet, celle-ci devait permettre d'accompagner l'autorité de gestion dans les réponses aux questions évaluatives- rubrique additionnelle du rapport amélioré, ainsi que dans les recommandations liées à la mise en œuvre du PDR, en ce début de programmation.

C'est pourquoi, un marché a été lancé à cet effet et le cabinet BRL ingénierie (BRLi) a été retenu. Celui-ci a émis plusieurs livrables lors de ce marché :

- La **section 7 du RAMO** 2016 sur les questions évaluatives communes de l'Union Européenne : 3 questions de mise en œuvre et 12 questions liées aux domaines prioritaires retenus dans le PDRG 2014-2020.
- Des **fiches mesures** pédagogiques et opérationnelles, réalisées en lien étroit avec le service « suivi-évaluation » du PAE, permettant d'assurer un recueil de données organisé et sécurisé auprès des services instructeurs.
- Un **guide méthodologique** à l'attention du grand public pour la réponse aux questions évaluatives communes et le renseignement des indicateurs communs et additionnels et autres données qualitatives complémentaires. il s'agit donc du document présent sur notre site, qui explique aux potentiels bénéficiaires les liens entre PI/ DP/ TO.

Un contexte local particulier car il y a une absence de positionnement politique sur les attributions des fonds. Dans ces conditions, les manifestations d'agriculteurs et autres acteurs du monde économique prennent de l'ampleur sur le territoire. Ceci va engendrer les mouvements sociaux de mars et avril 2017, qui ont paralysé toutes les strates de la société guyanaise. Ainsi, les agriculteurs sont las des retards de paiements, qui font les bénéficiaires se détourner du PDRG. En effet, il y a une réelle crise de confiance vis-à-vis de l'administration.

Un retard d'engagement très important pour la Guyane, mais généralisé à l'échelle de la France. En effet, il y a une charge de travail très importante en début de programmation qui porte sur un nombre restreint d'agents.

Aussi, il existe une définition théorique plutôt fluide entre les directions du PAE. Sauf que dans les faits, les rôles ne sont pas clairs pour tout le monde et la situation entraîne un déséquilibre entre les charges de chaque direction.

Une comitologie pour programmer les dossiers est trop importante : il manque une homogénéisation de fonctionnement entre ces comités tout en conservant une certaine souplesse.

La Guyane est un territoire où l'éloignement et l'isolement rend l'animation locale et la mise en réseau particulièrement compliquée. Plus les synergies seront développées à l'échelle régionale entre tous les

dispositifs d'animation du monde rural, plus les actions conduites seront pérennisées localement.

Ce sont les raisons pour lesquelles, le cabinet BRL a émis un certain nombre de recommandations :

- Recruter des effectifs supplémentaires au regard de la charge de travail observée et du fort besoin d'animation ;
- Finaliser au plus vite la mise en place des outils comptables et des procédures (formulaires, conventions, etc.) pour engager le paiement des dossiers en attente (commun à toutes les mesures du PDRG) ;
- Affiner l'attribution de certaines opérations aux différents domaines prioritaires. Relier chaque opération aidée à un ou plusieurs DP (contributions prioritaires et secondaires) ;
- Prévoir des réunions de travail et d'information entre le PAE, l'ASP et la DAAF pour une bonne appropriation des outils et procédures développés.

## **2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Date / Période</b>	13/06/2017
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Commission ad'hoc Evaluation Difficulté: aucune
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	La Collectivité territoriale de Guyane- PAE - Direction Pilotage Solution: aucune
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	courriel présentation des sujets Evaluation compte-rendu de la réunion en présentiel
<b>Type de public cible</b>	AG Organisme payeur Partenariat (Etat, CNES, DAAF) ...
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	6
<b>URL</b>	<a href="http://europe-guyane.fr/evaluation-2">http://europe-guyane.fr/evaluation-2</a>

<b>Date / Période</b>	22/11/2017
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Consultation écrite du Comité de suivi Difficulté: le fait d'envoyer les éléments par courriel, ces derniers ne sont pas forcément lus par l'ensemble des partenaires. Ceci n'est pas forcément dû à une mauvaise foi mais plutôt par le flot incessant de mails que l'on reçoit dans une journée.
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	CTG Solution proposée: présenter les documents relatif à l'Evaluation en présentiel lors des Comités de suivi, quitte à les envoyer par la suite par mail pour que les partenaires aient un support écrit.
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	courriel
<b>Type de public cible</b>	Partenariat du comité de suivi
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	20
<b>URL</b>	<a href="http://europe-guyane.fr/evaluation-2">http://europe-guyane.fr/evaluation-2</a>

<b>Date / Période</b>	26/09/2017
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Différentes réunions avec l'ensemble du partenariat (ASP/ AG/ DAAF). Difficulté: Au départ, cela a été compliqué de mobiliser tous les intervenants, pour ces réunions entre le PAE/ DAAF et/ou le PAE/ ASP car nous n'avions pas les mêmes objectifs et la même façon de travailler. Cependant, .une fois, les réunions structurées en fonction des sujets (suivi paiements sur Osiris/ suivi programmation (reporting)/ modification de maquette), nous avons pu nous mettre d'accord sur des buts communs
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	CTG Solution proposée: il y a un service spécifique à la DAAF qui sert de coordination entre le PAE et les instructeurs DAAF. Concernant, l'ASP il y a un peu plus d'interaction par échanges de mails ou téléphone.
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	réunion en présentiel
<b>Type de public cible</b>	Partenariat
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	8
<b>URL</b>	<a href="http://europe-guyane.fr/evaluation-2">http://europe-guyane.fr/evaluation-2</a>



**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	Retravailler et affiner le plan d'évaluation inter-fonds (partie FEADER) afin de lancer les prochaines évaluations qui semblent les plus pertinentes, en fonction de l'enveloppe financière. Difficulté: être visionnaire sur les évaluations à lancer ou non. Pouvoir distinguer durant la programmation, ce qui est nécessaire/ obligatoire/ facultatif.
<b>Suivi effectué</b>	Le plan d'évaluation sera retravaillé au second semestre 2018 Solution proposée mais pas adoptée: lancement d'un accord cadre pour l'ensemble des évaluations, où le budget serait cadré et un cabinet retenu (ce serait le chef de file).
<b>Autorité chargée du suivi</b>	Autorité de gestion

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	Réaliser des réunions d'informations entre services pour expliquer le fonctionnement du système de suivi-évaluation en 2014-2020 (entre services du PAE, avec la DAAF, avec les autres partenaires). Difficulté: aucune
<b>Suivi effectué</b>	Des réunions ont été mises en place avec les instructeurs DAAF et PAE. Il y a eu une session d'informations dédiée à l'évaluation. Les chargées d'évaluations assistent régulièrement aux réunions FEADER. Solution: aucune
<b>Autorité chargée du suivi</b>	Autorité de gestion

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	Prévoir une méthode et un système de suivi systématisés pour assurer les évaluations à venir (ex post entre autre) et l'élaboration du RAMO 2019. Difficulté: Avoir une cohérence des données entre les tableaux de suivi manuels des indicateurs (spécifiques/ communs) et les extractions Valosiris. D'autre part, il n'y a pas d'organismes récoltant les données régionales sur le territoire (ex: indicateurs de contexte).
<b>Suivi effectué</b>	Le système suivi des indicateurs existe au niveau régional mais n'est pas encore automatisé. Solution proposée: affiner le suivi en fonction des données transmises notamment par l'ASP. Concernant les indicateurs de contexte nous reprendrons les éléments des années 1990.

<b>Autorité chargée du suivi</b>	Autorité de gestion
----------------------------------	---------------------

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

##### 1. Organisation interne au PAE et interaction avec les organismes extérieurs (ASP/ DAAF)

La Collectivité Territoriale de Guyane a adopté l'architecture de son nouvel organigramme en date du 18/12/2017 toutefois, celle-ci n'a pas impacté l'organisation globale du Pôle Affaires Européennes ni l'affectation du nombre d'ETP théoriquement dédié à la gestion du FEADER en particulier. En revanche, un turn-over important a impacté le personnel dédié au FEADER avec :

- le départ de la chef de service Instruction en août 2017, qui a été remplacée en avril 2018 ;
- les chargées d'instruction LEADER, qui sont parties l'une à la suite de l'autre. La première suite à son départ définitif en Métropole, et la 2nde pour des raisons de mobilité interne à la CTG. A ce jour, il n'y en a qu'une seule qui a été remplacée ;
- l'équipe interfonds du service qualité et contrôle (SQC) s'est vu lui aussi réduit en effectif pour des raisons de santé notamment, mais également parce que la chargée d'appui juridique et de contrôle a candidaté sur le poste de chef de service Instruction FEADER ;
- le départ de la pilote FEADER fin 2017, qui devrait être remplacée au 2nde semestre 2018.

Par conséquent, cette situation a généré des délais allongés dans le traitement des dossiers au niveau de l'instruction, du conventionnement, du suivi des paiements, des modifications du PDRG2, mais surtout de la révision à mi-parcours.

Par ailleurs, si les relations partenariales avec le GUSI DAAF et la DR ASP ont pu sensiblement se fluidifier et s'harmoniser, de nombreux problèmes ont continué à persister concernant l'outil OSIRIS et certaines procédures.

On relèvera en particulier :

- la carence de contrôle de supervision au sein des services de la DAAF induisant la nécessité d'un contrôle exhaustif du service qualité et contrôle de l'AG
- les difficultés liées à la visibilité sur les cofinancements MAAF et ODEADOM et à leur engagement en respect des annuités budgétaires
- l'excès de formalisme de l'ASP et l'inadéquation de certaines de ses procédures aux circuits de décision et de gestion d'une collectivité territoriale

- les blocages générés par l’outil OSIRIS
- et encore et toujours le paramétrage des DDMO extrêmement chronophage

### 1. Contexte régional parfois bloquant

Aussi, en raison des mouvements sociaux de mars/ avril 2017, tout le territoire de la Guyane était paralysé- le territoire (et donc la CTG) était à l’arrêt- car il y avait des barrages fixes et mobiles sur les principaux axes routiers et fluviaux.

Au vu de l’impossibilité pour les agents de franchir ces barrages pour se rendre dans les locaux du Pôle Affaires Européennes, certains dossiers ont dû être traités en mode «dégradé».

L’avancée de certains projets (aussi bien sur le FEDER, que le FEADER), était attendue du monde économique car ils ne comprenaient pas toujours la lourdeur de la réglementation européenne, imposée sur le territoire. C’est pourquoi, les priorités d’interventions du PAE ont dû être modifiées sur demande du Président de la CTG afin de trouver une solution rapide et efficace pour répondre aux revendications de la population.

En outre, des réunions d’information et de sensibilisation sur les fonds européens, à l’attention des porteurs de projets devraient se mettre en place pour la suite de la programmation 2014-2020, afin de rendre le pôle accessible à de potentiels porteurs de projets, de façon plus pédagogique.

### 1. Disponibilité et mise à jour des outils et systèmes de suivi

La plupart des outils (OSIRIS/ ValOsiris) de suivi du FEADER sont gérés par l’ASP national, siégeant à Paris. Et malgré les échanges importants et réguliers avec l’ASP régional, le PAE connaît des difficultés de paramétrage (pour les engagements juridiques et comptables, les Demandes de Paiements (DP), les Documents de mise en œuvre (DDMO), etc.)- et ce, jusqu’en 2017, ce qui retarde la programmation pour atteindre le cadre de performance. Et l’objectif principal sera de rattraper le retard dans le traitement des dossiers afin d’assurer un pilotage optimal et efficace.

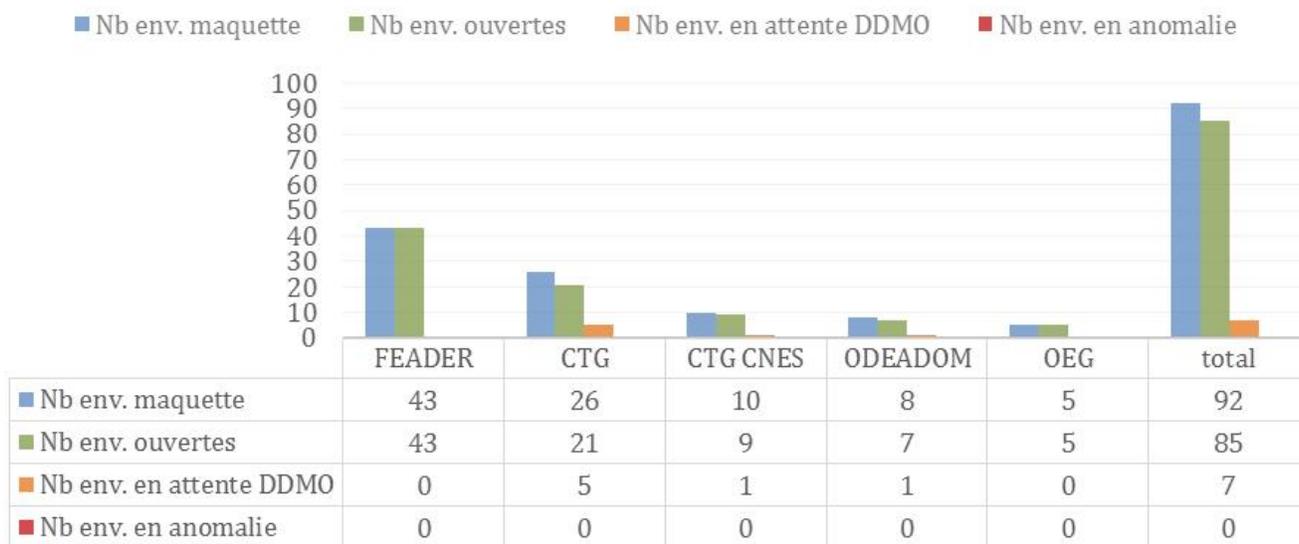
Si ces quelques éléments problématiques ont pu retarder le lancement de la programmation et la mise en place opérationnelle de tous les supports adaptés au niveau régional, on ne peut néanmoins ignorer l’organisation progressive des formations (sur les coûts simplifiés, les marchés publics, bureautique Excel, etc.), qui s’enchaînent, ainsi que les procédures (mise en place du circuit interne et de la piste d’audit), qui se fluidifient. A noter également des délais de notification, conventionnement, paiement qui se réduisent et se font de plus en plus automatiquement, avec des délais inférieurs à ce qui se pratiquait sous l’ancienne programmation.

Suite aux mouvements sociaux de 2017, le SIE a bénéficié d’une formation et accompagnement pour la prise en main de l’application OSIRIS afin de gérer correctement les enveloppes budgétaires à la charge de la CTG. Depuis, l’ensemble des problèmes ont été réglés.

Les financements suivants sont concernés : FEADER, CTG, CNES, ODEADOM et OEG.

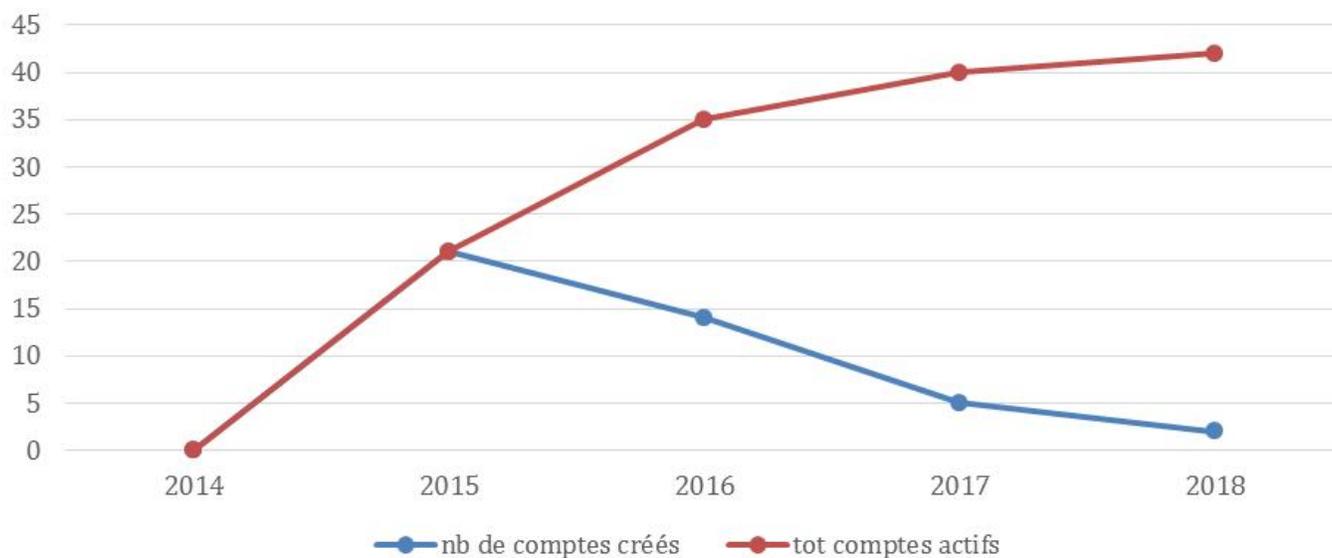
7 enveloppes (sur 92) sont aujourd’hui en attente des outils (DDMO) afin d’être activées dans l’application.  
 7 comptes utilisateurs ont été créés en 2017 et 2018.

## ETAT DES ENVELOPPES DU PDR GUYANE



Etat des enveloppes du PDR

## Suivi des comptes utilisateurs OSIRIS



Suivi comptes utilisateurs OSIRIS

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	112 000 000,00	10,77	1,98

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feeder visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	112 000 000,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	112 000 000,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feeder	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

## **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Le PDRG prévoit la mise en place d'un Réseau Rural Régional, qui contribue et participe aux travaux du Réseau Rural National (RRN). Toutefois, le PDRG2 ayant été approuvé fin 2015, la mise en place du Réseau Rural Régional a débuté en 2016 et, se poursuit en 2017.

Cinq mois après son lancement officiel en novembre 2016, un séminaire pour le réseau rural a été organisé le 17 février 2017.

Plusieurs secteurs étaient représentés notamment l'agriculture, la forêt, et le tourisme. Le rôle des agents de développement local dans les communes, le dispositif LEADER, les Groupes d'Action Locale (GAL), les formations dispensées dans le cadre du réseau entreprendre et le dispositif de microcrédit de l'ADIE, tels étaient les sujets des échanges lors de cette rencontre.

Le séminaire a aussi été l'occasion de présenter le plan d'action du Réseau Rural qui se décline en 4 thématiques majeures :

- La communication par notamment la création d'un annuaire des acteurs du monde rural
- L'accompagnement pour favoriser l'entrepreneuriat, ce qui inclus la communication sur les dispositifs d'aide européennes, l'ingénierie financière
- La coopération, dans le cadre du programme LEADER et au sens large
- L'innovation avec les GO PEI et le RITA.

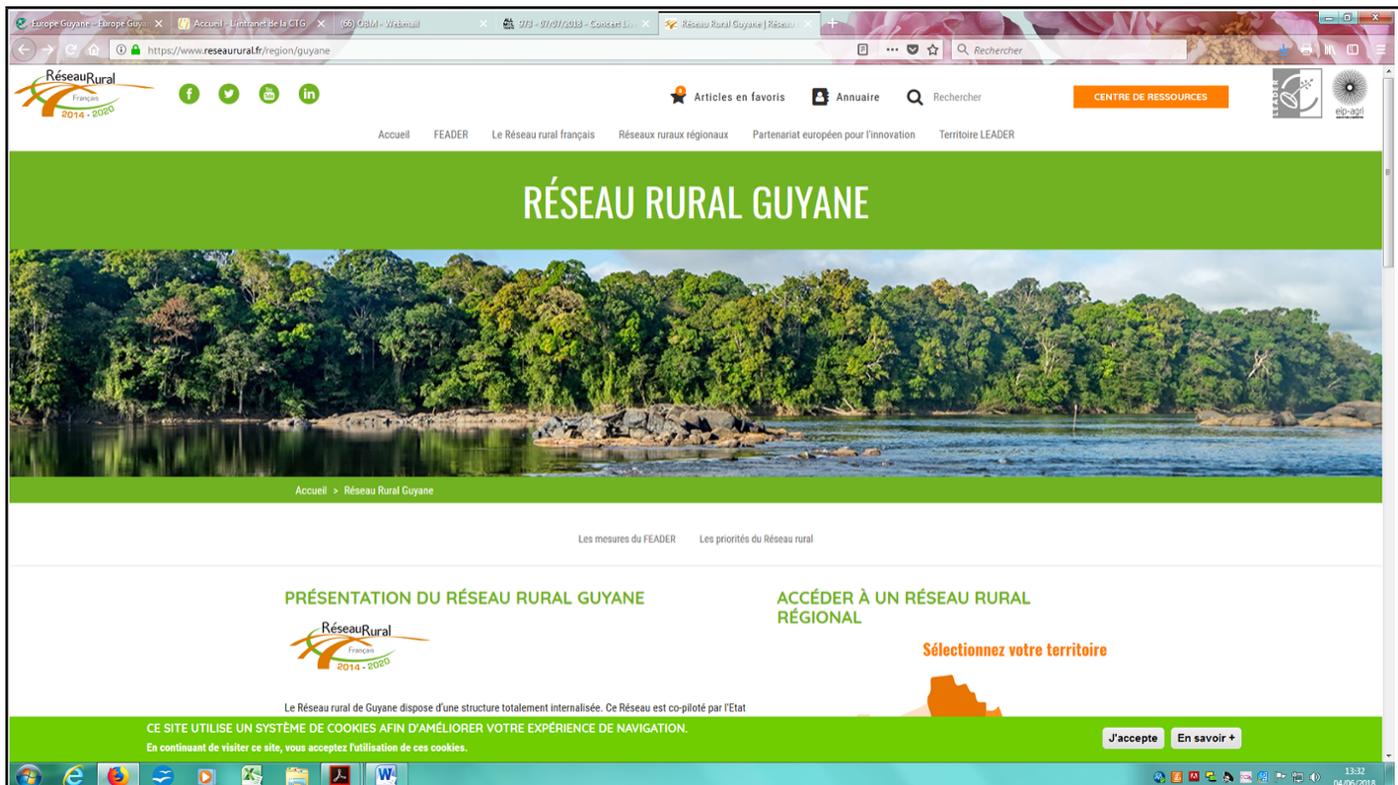


photo 1



photo2

#### 4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Les relations avec les différents Réseaux sont hiérarchisées. En effet, les liens avec The European Network for Rural Development (ENRD) sont gérés directement par le Réseau rural national (RRN). Celui-ci se charge par la suite d'établir un relais avec les animateurs des réseaux ruraux régionaux.

C'est pourquoi, lors du séminaire du réseau rural, il a été annoncé une intensification de la communication sur le Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) pour susciter de nouveaux projets en prévision du lancement de l'appel à projet 2018.

Aussi, même si l'animateur du réseau rural n'était pas encore recruté en 2017, le relais avec le RRR et RRN

s'est fait via personnel gérant le LEADER au PAE grâce à :

- la participation aux premières rencontres nationales de la coopération LEADER en décembre 2017 au Grau du Roi,
- la préparation (recensement des besoins) de la rencontre en Martinique avec les GAL et Réseaux Ruraux des DOM.

Aujourd'hui, l'animateur du réseau rural est en poste, et ce depuis le 01er avril 2018 ; le lien est désormais établi entre le RRR et le RRN. Par conséquent, il y aura plus d'éléments détaillés sur le plan d'action dans le RAMO 2018.

#### **4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

Afin d'assurer la publicité du programme, l'AG a mis en place une stratégie d'information et de publicité validée par le Comité de suivi. Il s'agit de la stratégie de communication des fonds européens 2014-2020 « démystifier les fonds européens, levier de développement du territoire ».

La stratégie concerne l'ensemble des programmes européens (PO FEDER/FSE, PO FEAMP, PCI Amazonie, PO FSE ETAT et le volet régional du PO national IEJ) et présente les principes de la communication :

- Communiquer pour une aide à la mise en œuvre efficace des programmes
- Impliquer les partenaires des fonds européens en Guyane
- Valoriser l'apport de l'Union européenne en Guyane

S'agissant du Feader, après le lancement du Programme de Développement Rural de la Guyane (PDRG) en 2016, l'année 2017 a été celle du renforcement de la communication pour une aide à la mise en œuvre efficace du programme ainsi que la valorisation des projets financés.

##### Communiquer pour une aide à la mise en œuvre efficace des programmes

A la demande de la Chambre d'Agriculture de Guyane, une réunion d'information générale sur le PDRG-FEADER et son fonctionnement ainsi qu'une présentation de la Dotation Petite Agriculture est organisée au local du Groupement de Développement Agricole à Mana.

##### **Les rencontres du GAL**

La 1ère rencontre Inter-GAL Leader s'est déroulée en juin 2017

Le premier comité de programmation du GAL Sud en juillet 2017

Cette action s'est déroulée dans la commune de Maripasoula. Elle a été relayée sur notre page Facebook Europe en Guyane afin d'informer le grand public des projets financés.

**Une communication aux porteurs de projets avec la publication sur les réseaux sociaux des appels d'offres et appels à projets.**

Lancement de l'appel d'offres « mesure 2 conseils aux entreprises »

Comme tous les appels d'offre et appels à projets, ils sont publiés sur notre page Facebook, en actualité également dans la rubrique Appel d'offres et appel à projet du site internet [www.europe-guyane.fr](http://www.europe-guyane.fr), et Twitter.

Ce dernier a également fait l'objet d'une insertion dans le quotidien France Guyane afin d'assurer une plus grande visibilité. En effet, le public visé n'est pas forcément connecté aux réseaux sociaux. Un communiqué de presse a été envoyé également aux médias pour un relais d'information efficace.

Mise en ligne d'un post Facebook sur le lancement de l'appel à projet Mesure 1 Voyages d'études

Lancement de 3 appels à projet FEADER et 1 appel d'offre (29 août 2017)

### **Les cessions de créance**

Un post Facebook informe les agriculteurs sur la possibilité d'avancer uniquement leur part d'autofinancement. L'information a été relayée également sur notre site internet et Twitter.

Un communiqué de presse a été envoyé également aux médias.

### **Les visites de terrain dans le cadre du comité de suivi des 18, 19 et 20 octobre 2017**

Valoriser l'apport de l'Union européenne en Guyane

### **Le bulletin d'information E-Guyane**

Les articles publiés également dans les quatre bulletins d'information E-guyane de l'année 2017, bulletin bimestriel d'information sur les fonds européens contribuent également à vulgariser l'information. Présent à l'accueil du PAE, il est également transmis par mail aux partenaires ainsi qu'au grand public sur le site internet de la CTG, et les pages facebook de la CTG et Europe en Guyane.

## **Les réseaux sociaux**

### Les posts sur Facebook

Afin de d'animer la page et de valoriser l'apport de l'Union européenne au grand public. Plusieurs posts ont été mis en ligne sur les projets financés

le programme d'actions de la Résidence d'artistes financé par le Leader.

Témoignage vidéo d'un porteur de projet sur les apports du FEADER pour son projet

### ***Les tweets***

Campagne d'information à destination des agriculteurs concernés par l'ICHN de l'ouverture des aides sur les radios Ouest FM, Guyane 1ère, Des spots radio ont été diffusés sur Ouest Fm et Trace Fm en français et en créole afin d'informer les agriculteurs concernés par les indemnités compensatoires des handicaps naturels (démarches et contacts). Internet et réseaux sociaux

## **es panneaux FEADER et LEADER**

450 Panneaux de format A1 et A3 dont 100 Leader ont été créés par la CTG. Ils ont été remis à la DAAF. Etant en contact avec les agriculteurs, ils se sont chargés de leur distribution.

Visite de la délégation de la Commission européenne à l'entreprise Délices de Guyane financée par le FEADER.

## **Les autocollants FEADER**

Ils sont transmis au service de gestion des fonds européens qui les joint aux conventions à destination des agriculteurs. Les autocollants et les panneaux sont également remis aux bénéficiaires lors des visites de contrôle.

## **Site internet : les meilleures publications**

Sur le trimestre mai, juin et juillet 2017, la publication relative aux contacts des cellules d'animation des GAL fait partie des meilleures en terme de personnes atteintes.

Bilan statistiques 2017 du site internet [www.europe-guyane.fr](http://www.europe-guyane.fr) : les pages les plus vues entre autres le PDRG FEADER.



photo 3



CS1

2 sur 4

## Comité de suivi 2017 Visites de terrain Roura-Matoury-Montjoly

**D**urant ces 3 jours de comité de suivi des fonds européens, la journée du 10 octobre a été consacrée à la visite de projets financés par les fonds FEDER, FEADIS et FEALD.

Une exploitation agricole à Roura, l'unité de production «Brasserie guyanaise» à Matoury, les encans «Les Délices de Guyane» à Matoury-Montjoly.

Pour le FEALD, c'est l'opération de formation «Cayenne» qui a bénéficié de deux visites sur les sites de Montjoly et Matoury.

**Unité de production «Brasserie guyanaise»**



242 811 euros de FEDER

**Unité de production «Délices de Guyane»**



163 500 euros de FEDER

**Association «GuyaClic»**



585 000 euros de FSE

**Exploitation agricole-Roura**



71 900 euros de FEADER

10:19 17/04/2018

CS3

1 sur 4




### Toute l'Info Europe en Guyane N°8 - Septembre 2017

## L'ACTU FEADER NOUVEAU ! LES CESSIONS DE CRÉANCES



**COMMENT ÇA MARCHE ?**

Un porteur de projet qui reçoit un avis favorable pour l'obtention d'une aide à l'investissement, peut payer uniquement sa part d'autofinancement et non plus la totalité de la subvention. Ce bénéficiaire de l'aide et son fournisseur signent au préalable un contrat pour acter la cession de l'aide PDRG. Cette aide peut ensuite être versée directement au fournisseur, conformément au plan de financement conventionné avec le bénéficiaire.

*Le détail de la procédure, un modèle de contrat de cession de créance sont consultables sur le site Europe en Guyane : <http://www.europe-guyane.fr>*

Les résultats de la politique volontariste et persévérante de la Collectivité Territoriale de Guyane constituent désormais une avancée majeure pour le soutien aux agriculteurs. Menés en lien étroit avec la Commission européenne et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les travaux ont abouti après de longs mois à un moyen de préfinancement des subventions européennes agricoles.

Fortement utilisée par les porteurs de projet sur les principales mesures d'aide à l'investissement du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) cette procédure est désormais sécurisée. Cette étape constitue une avancée notable pour la modernisation des exploitations agricoles et forestières en facilitant l'accès aux aides européennes pour les porteurs de projets.



**Vous êtes bénéficiaire d'une subvention européenne ?**

10:21 17/04/2018

Cession de créances

Zoom  
1 PROJET, 1 HISTOIRE



**Centre intergénérationnel de Macouria**

Pour faire face aux besoins en termes de logement et de prise en charge des personnes âgées en Guyane, un projet de construction d'un complexe intergénérationnel comprenant la première résidence seniors du département devrait être lancé dès le mois de novembre sur la commune de Macouria.

Ce projet d'un total de 12 millions d'euros dont **4 millions de FEDER** est un projet innovant en Guyane. Situé sur un terrain de 4 hectares, ce complexe comprendra également une résidence hôtelière de 40 chambres et des services attenants (maison médicale, restaurant, épicerie, espace bien-être et esthétique...)

La mise en service du centre est prévue pour la fin de l'année 2019.

**Projet Ecoquartier**  
AMÉNAGEMENT DES VRD DE LA ZAC

**PREMIERS COMITÉS DE PROGRAMMATION DES GAL**  
\*GAL : Groupe d'Action Locale

<b>SUD</b>	2 DOSSIERS DÉPOSÉS 1 PROGRAMMÉ SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS : ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DU GAL, TOURISME, ACCOMPAGNEMENT PORTEUR DE PROJET
<b>OUEST</b>	12 DOSSIERS DÉPOSÉS 9 PROGRAMMÉS SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS : AGRICOLE, CULTUREL, TOURISTIQUE, ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE
<b>EST</b>	1 DOSSIER DÉPOSÉ 1 PROGRAMMÉ SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS : ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DU GAL
<b>SAVANES</b>	LE GAL DES SAVANES EST EN COURS DE RESTRUCTURATION L'ANIMATION TERRITORIALE EST OPÉRATIONNELLE
<b>AGGLO</b>	1 DOSSIER DÉPOSÉ 1 PROGRAMMÉ SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS : ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DU GAL

Comité prog GAL





avec le **FEDER** - FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

**ICI**

**L'EUROPE A FINANCÉ UN PROJET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT RURAL**







## Pages

Tous les utilisateurs  
100,00 %, Pages vues

1 janv. 2017 - 31 déc. 2017

## Explorateur

## ● Pages vues

500

250

avril 2017

juillet 2017

octobre 2017

Page	Pages vues	Vues uniques	Temps moyen passé sur la page	Entrées	Taux de rebond	Sorties (en %)	Valeur de la page
	15 892 % du total: 100,00 % (15 892)	11 406 % du total: 100,00 % (11 406)	00:01:55 Valeur moy. pour la vue: 00:01:55 (0,00 %)	4 884 % du total: 100,00 % (4 884)	47,03 % Valeur moy. pour la vue: 47,03 % (0,00 %)	30,73 % Valeur moy. pour la vue: 30,73 % (0,00 %)	0,00 \$US % du total: 0,00 % (0,00 \$US)
1. /	2 952 (18,58 %)	1 905 (16,70 %)	00:02:04	1 745 (35,73 %)	36,50 %	31,57 %	0,00 \$US (0,00 %)
2. /po-feder-fse	870 (5,47 %)	693 (6,08 %)	00:02:53	379 (7,76 %)	56,20 %	46,09 %	0,00 \$US (0,00 %)
3. /pdr-g-feader	722 (4,54 %)	394 (3,45 %)	00:03:07	191 (3,91 %)	51,31 %	32,83 %	0,00 \$US (0,00 %)
4. /jai-un-projet-formulaire	368 (2,32 %)	292 (2,56 %)	00:01:41	147 (3,01 %)	36,05 %	29,35 %	0,00 \$US (0,00 %)
5. /faire-une-demande-de-subvention	365 (2,30 %)	263 (2,31 %)	00:01:20	107 (2,19 %)	43,93 %	23,29 %	0,00 \$US (0,00 %)
6. /les-guides-telechargeables	344 (2,16 %)	206 (1,81 %)	00:01:47	69 (1,41 %)	24,64 %	25,00 %	0,00 \$US (0,00 %)
7. /publications-3	313 (1,97 %)	197 (1,73 %)	00:01:37	128 (2,62 %)	46,09 %	33,87 %	0,00 \$US (0,00 %)
8. /la-procedure-de-demande-de-subvention	310 (1,95 %)	218 (1,91 %)	00:00:25	61 (1,25 %)	11,48 %	7,42 %	0,00 \$US (0,00 %)
9. /plesk-site-preview/europe-guyane.fr/213.32.79.106/	309 (1,94 %)	162 (1,42 %)	00:02:55	128 (2,62 %)	46,88 %	36,89 %	0,00 \$US (0,00 %)
10. /plesk-site-preview/europe-guyane.fr/213.32.79.106/project-listing	297 (1,87 %)	232 (2,03 %)	00:01:00	216 (4,42 %)	26,39 %	27,95 %	0,00 \$US (0,00 %)

Lignes 1 à 10 sur 774

bilan site

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	13-12-2013
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017			0,40	3,07	13,02
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					93,00
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2017			251,00	22,86	1 098,00
		2014-2016					
		2014-2015					

**Domaine prioritaire 2A**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2017	0,18	3,05	0,18	3,05	5,89
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	12 240 485,49	43,04	1 057 758,27	3,72	28 440 000,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 209 653,06	51,80	541 688,31	8,74	6 196 000,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			42 974,66	3,02	1 422 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2017			251,00	38,62	650,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 586 000,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2017			0,00	0,00	18,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	5 439 769,63	45,44	370 952,76	3,10	11 971 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017			711 398,91	3,79	18 790 424,24
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			370 952,76	3,10	11 971 000,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			11,00	3,12	353,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 398 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					1 398 000,00
M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017					120,00
M16	O1 - Total des dépenses	2014-2017	3 591 062,80	49,27	145 117,20	1,99	7 289 000,00

	publiques						
--	-----------	--	--	--	--	--	--

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2017	0,50	32,20	0,50	32,20	1,55
		2014-2016					
		2014-2015	0,12	7,73			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	5 433 646,17	37,00	924 320,00	6,29	14 687 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					436 000,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2017					9,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 701 946,17	25,25			10 701 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					10 701 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 731 700,00	76,95	924 320,00	26,04	3 550 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017			1 189 306,25	33,50	3 550 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			924 320,00	26,04	3 550 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			30,00	32,26	93,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2C+	Investissements totaux en faveur d'une gestion efficace, multifonctionnelle et durable des forêts (€)	2014-2017			6 240 734,79	31,94	19 539 000,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	10 747 277,86	55,01	4 206 949,78	21,53	19 538 500,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					635 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2017					272,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					290 500,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2017					2,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	9 098 360,78	80,35	3 438 385,31	30,36	11 324 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017			4 878 184,75	43,08	11 324 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			2 882 000,00
M07.1 M07.2 M07.3 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	10,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 648 917,08	43,85	768 564,47	20,44	3 760 000,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			768 564,47	20,44	3 760 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			647 000,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2017					3,41
		2014-2016					
		2014-2015					
	Pourcentage d'industries agroalimentaires soutenues (u)	2014-2017					20,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 181 389,03	16,28	450 000,00	6,20	7 256 182,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					891 000,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					141 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2017					108,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					194 700,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2017					4,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	34 483,00	32,69			105 482,00
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017					30,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 146 906,03	20,23	450 000,00	7,94	5 670 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017			761 552,29	10,07	7 560 000,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opératio	2014-2017			1,00	5,00	20,00
M04.2							

	ns soutenues						
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			395 000,00
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	2014-2017					174,00

**Priorité P4**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2017					25,16	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2017						25,16
		2014-2016						
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2017						11,79
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 870 053,27	23,90	1 694 169,87	21,65	7 825 781,00	
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					88 000,00	
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					88 000,00	
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2017					68,00	
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					194 700,00	
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2017					4,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			200 000,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					222 222,22	
M04.4	O3 - Nombre	2014-2017					21,00	

	d'actions/opérations soutenues						
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 087 000,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					3 602,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 290 000,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					1 950,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					1 036,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 694 169,87	35,37	1 694 169,87	35,37	4 790 081,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			7 546,12	107,80	7 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	175 883,40	99,93			176 000,00

**Domaine prioritaire 5C**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2017					7 804 000,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	7 071 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			2 071 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					2 071 000,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					2,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017			0,00	0,00	5 733 000,00
M06	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					12,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			0,00	0,00	11,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			700 000,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2017					0,01
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 094 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			40 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					44 444,44
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017					4,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	730 000,00
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	730 000,00
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					393,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			324 000,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					206,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2017					35,00	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2017						88,73
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2017				98,19	110,66	88,73
		2014-2016				98,19	110,66	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	9 701 666,29	11,73	117 667,80	0,14	82 700 411,76	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	9 297 198,45	13,30	0,00	0,00	69 928 411,76	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	16,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2017			0,00	0,00	113 055,00	
M07.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	100,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	404 467,84	3,17	117 667,80	0,92	12 772 000,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2017			83 000,00	110,67	75 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2017			5,00	100,00	5,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			117 667,80	39,22	300 000,00	

M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					9 062 000,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					645 000,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					2 765 000,00

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP003	Annexe financière (systèmes)	27-02-2020		Ares(2020)1707827	3456951601	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP003_fr.pdf	23-03-2020	nazouzfa

